

MINISTÈRE DES SPORTS

CREPS DE POITIERS

POITOU-CHARENTES

CONTRAT DE PERFORMANCE 2011-2012

CREPS Poitou-Charentes
Château de Boivre | 86580 | Vouneuil-sous-Biard
Tel. 05.49.36.06.00 | Fax 05.49.36.06.10
cr086@creps-poitou-charentes.fr | www.cr086.fr

SOMMAIRE

I. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DES MISSIONS (M1 à M3) ET DES ACTIVITÉS (A1 à A4)	4
1. Le sport de haut niveau (M1)	4
2. la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2)	10
3. L'expertise dans le cadre du fonctionnement d'un pôle ressources national : La formation initiale statutaire (M3)	12
4. Les autres activités (A1 à A4)	15
II. DIAGNOSTIC DE L'ÉTABLISSEMENT	18
1. Les forces et atouts de l'établissement pour conduire ses principales missions	18
2. Les faiblesses de l'établissement pour conduire ses principales missions	20
3. Le patrimoine de l'établissement	21
III. LA RÉPARTITION DES MOYENS PAR MISSION ET ACTIVITÉ - EXERCICES 2009 A 2012	21
1. Ventilation des dépenses et des recettes au sein du budget de l'établissement	21
1.1. Ventilation des dépenses par mission (M1 à M3) et activités (A1 à A4) (€)	
1.2. Ventilation des recettes par mission (M1 à M3) et activités (A1 à A4) (€)	
1.3. Évolution consolidée des effectifs et de la masse salariale par mission et activités (M1 à M3) et activité (A1 à A4) (€)	
1.3.1. Règles de répartition des données financières et des ETPT	21
1.3.1.1. Outil informatique utilisé	
1.3.1.2. Répartition des données financières par mission et activité	
1.4. Récapitulatif des moyens consolidés par mission et activité (hors valorisation du patrimoine de l'Etat)	
IV. OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT	28
1. Objectifs de l'établissement en lien avec le PAP du programme "sport"	
1.1. Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives	28
1.2. Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	36
1.3. Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public	36
2. Objectifs propres à l'établissement	36
2.1. Favoriser la réussite en formation des sportifs	
V. INDICATEURS DE PERFORMANCE - Actualisation 2010 et prévision 2011 - 2012	40
VI. PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LES EXERCICES 2010 - 2012	45
VII. MOYENS APPORTÉS PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS EN 2009 - 2010 -2011 ET PRÉVISIONNEL 2012	44
VIII. ANNEXES	

PRÉAMBULE

En 2008, la fermeture du CREPS de Poitou-Charentes a été annoncée, portant un coup d'arrêt à ses projets et à ses activités. Après une première phase de concertation conduite par le préfet de région avec les collectivités territoriales concernées, la décision de maintien du CREPS de Poitou-Charentes dans le réseau des établissements a été notifiée au préfet de région le 25 octobre 2010 sur la base des éléments suivants :

1. Diversification et densification de l'excellence sportive :

- Maintien des structures de haut niveau existantes et perspectives de renforcement dans diverses disciplines ;*
- Projet de création d'un pôle à recrutement national dans le sport adapté ;*
- Meilleur positionnement du CREPS dans sa fonction « ressources » auprès de l'ensemble des structures de l'excellence sportive implantées en Poitou-Charentes.*

2. Positionnement renforcé dans la recherche appliquée à la performance sportive :

- Renforcement du pôle recherche, en partenariat avec le Conseil régional, l'Université, le CNRS et les entreprises, vers un pôle de compétence en matière d'entraînement sportif et de formation à l'interprétation des données scientifiques.*
- Rapprochement avec le « réseau recherche » de l'INSEP.*

3. Maintien d'une offre importante de formation aux métiers du sport et de l'animation :

- En environnement spécifique notamment dans les activités nautiques (façade Atlantique)*
- Rattachement du service associé de formation (SAF) de la région Limousin.*

4. Implantation de la mission relative à la formation initiale statutaire des personnels relevant du ministère des sports et du secrétariat d'État à la jeunesse et à la vie associative.

5. Poursuite des négociations, sous l'égide du préfet de région, avec les 3 collectivités territoriales concernées (conseil régional, conseil général de la Vienne, Grand Poitiers) sur les perspectives de cession, de partage du domaine foncier et de mutualisation des services communs et des charges.

Cette convention d'objectif a pour objet de consolider le CREPS de Poitou-Charentes dans ses missions et son organisation au sein du réseau des établissements du ministère des Sports en prenant en compte le contexte territorial.

INTRODUCTION : LA CARTE D'IDENTITÉ DU CREPS

Une situation privilégiée

Le CREPS de Poitou-Charentes est idéalement situé sur la commune de VOUNEUIL-SOUS-BIARD, petite commune d'une superficie de 2 600 ha et de près de 5 000 habitants, riche d'un environnement naturel de qualité, située à la périphérie ouest de la capitale régionale, Poitiers, à **1h30 de Paris en TGV**, à 5 minutes de l'aéroport de Biard, proche de l'autoroute A10.

Une structure qui offre un fort potentiel de développement au service d'une politique sportive nationale et territoriale

Constitué de 25 bâtiments dont 14 ERP (22 646 m²) et de 15 terrains de sport extérieurs (18 628 m²) dont une piscine alimentée en eau de source, la qualité et la dimension de ses installations offrent un potentiel important pour le développement des activités de l'établissement, qui a engagé une stratégie de prospection auprès de divers directeurs techniques nationaux (FFN, FFSA, FFH, escrime, taekwondo, cyclisme ...) et en développant sa communication externe. Cette stratégie a pour but d'inscrire cet outil et lieu ressource à fort potentiel qu'est le CREPS de Poitou-Charentes dans le paysage national tout en l'ancrant sur le territoire régional.

I. LES MISSIONS ET ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les objectifs 4, 5 et 6 du programme sport¹ auxquels doit répondre l'établissement sont déclinés dans les 3 axes stratégiques suivants :

- ✓ Renforcer les missions prioritaires (cœur de métier) à partir des stratégies nationale et territoriale pour pérenniser le CREPS comme opérateur de l'État ;
- ✓ Optimiser l'emploi des installations pour amener à la fois les fédérations et les différentes collectivités territoriales à placer le CREPS au cœur d'une politique ambitieuse et innovante en matière de développement d'une pratique sportive diversifiée en direction des sportifs de haut niveau et de tous les publics sur le territoire ;
- ✓ Poursuivre la qualité de services et de professionnalisation de l'établissement en obtenant la certification ISO 9001 pour le haut niveau et la certification **ISO 26000** dite de responsabilité sociétale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000.

1. Le sport de haut niveau (M1)

Le contexte régional

« Alors que la région Poitou-Charentes présente un taux de pratique sportive la positionnant parmi les régions les plus sportives de France, elle se situe en revanche au 17ème rang national quant au nombre de sportifs classés sur les listes de haut niveau et espoir avec 344 sportifs dont 124 sont Elite, Seniors ou Jeunes.

¹ Pour mémoire :

- Objectif 4 : Maintenir le rôle de la France dans le sport de compétition au niveau mondial
- Objectif 5 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs
- Objectif 6 : Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers

La région Poitou-Charentes a obtenu 52 médailles sur des compétitions de référence en 2010 (+1 par rapport à 2009 et 69 en 2008 et se situe, sur les années 2009 et 2008, devant la Bourgogne (49 et 64) et la Picardie (41 et 44).

La région se situe au 15ème rang quant au nombre de structures d'entraînement labellisées avec 3 pôles France, 10 Pôles Espoirs et 1 structure associée, et se place ainsi au même rang que la Picardie, mais derrière la Bourgogne, qui compte 18 structures.

L'un des objectifs pour l'année 2011 est de renforcer l'attractivité du territoire régional. Pour améliorer le repérage des problématiques économique et environnementale de notre région au regard de la pratique sportive de haut niveau, un groupe de travail sera chargé, d'une part de réaliser un diagnostic précis de l'existant et d'autre part, de présenter une stratégie multi partenariale visant à faire de la région Poitou-Charentes une région d'excellence sportive.

Par ailleurs, afin de créer une filière d'accès aux structures nationales, 12 disciplines ont mis en place une structure d'entraînement régionale (PER).

La commission régionale du sport de haut niveau réunie le 17 février 2011 a mis en évidence la volonté des acteurs sportifs de favoriser la mise en cohérence du parcours de l'excellence sportive des fédérations avec l'organisation de la préparation des sportifs au niveau régional. Ainsi, en amont du PES, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale labellisera les parcours de détection et de formation des ligues et comités régionaux, lesquels identifieront les organisations permanentes ou ponctuelles permettant de répondre aux exigences de la détection et de la formation (stages, CDEF, club « performance », regroupements mensuels) »².

Structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLÈTES	ECART 2009 / 2010
Pôle France	Tennis mixte	13 (9 garçons & 4 filles)	+ 1
	Sport adapté	21 (11 garçons & 10 filles)	+ 6
	- Tennis de table	10	
	- Athlétisme) - Natation)	11	
TOTAL		34	
Pôle Espoirs	Basket-ball mixte	21 (11 garçons & 7 filles)	+ 3
	Athlétisme	15	
TOTAL		36	

Structures validées dans les PES et non implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLÈTES	ECART 2009 / 2010
Pôle Espoirs	Canoë-kayak	3 garçons (effectif minoritaire et installation spécifique hors CREPS)	0
Centre de formation	PB 86	3-4	(+) 3-4
TOTAL		6-7	

² Note de la DRJSCS

✚ Structures filières pré-haut niveau implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLETES	ECART 2009 / 2010
Pôle d'Entraînement Régional	Karaté	6 (5 garçons & 1 fille)	-1
	Sport adapté	38 (26 garçons & 12 filles)	- 8
	Gymnastique	7 filles	-1
TOTAL		51	

✚ Accueil des équipes de France - Stages PES - Compétitions nationales - Colloques de DTN

Les fédérations suivantes organisent régulièrement des stages pour leurs équipes de France jeunes, soit :

En journées stagiaires :

DISCIPLINES SPORTIVES	2007	2008	2009	2010
Tennis	140	140	140	245
Natation synchronisée	161	462	333	174
Wushu			540	150
Speedball			50	180
Torbball	36			
Sport adapté (athlétisme, natation, tennis de table, basket-ball)		12	180	1734
Cyclisme				114
Volley-ball				270
FFH (tennis, natation, goalball)				150
TOTAL	337	614	1243	3017

✚ Événements nationaux organisés au CREPS en 2010

Grâce à ses infrastructures et à la qualité de ses prestations, le CREPS présente une configuration particulièrement adaptée à l'accueil de manifestations d'envergure et cherche à diversifier les publics et à développer les partenariats portés par les ligues qui permettent de tisser des liens entre le niveau régional et national.

L'accueil de compétitions internationales sera aussi recherché.

En 2010 le CREPS a accueilli 3 événements nationaux qui participent au renforcement du sport de haut niveau sur le territoire (cf. tableau ci-dessous) :

Disciplines	Organisateurs	Intitulés	Total
Basket-ball sport adapté	Ligue	Championnats de France	
Tennis de table	Club local	Tournoi national de Poitiers	
Athlétisme	Club local	Trail des châteaux (coupe de France)	
			3

Les résultats sportifs des athlètes en pôles

▪ Le pôle France tennis

Il a démontré son incroyable efficacité. Un certain nombre de joueurs de très haut niveau sont passés par cette structure :

Jo-Wilfrid TSONGA, Arnaud DI PASQUALE, Gilles SIMON, Nicolas ESCUDÉ, Josselin OUANNA, Nicolas MAHUT, Julien BENNÉTEAU, Olivier DELAITRE, Gianni MINA et récemment Lucas POUILLE et Mick LESCURE, entrés à l'INSEP.

Les résultats des athlètes actuellement en pôle laissent présager de belles performances :

Quentin HALYS : Vainqueur du tournoi des « Petits As » à Tarbes en 2010, champion d'Europe par équipe en juillet 2010 (avec Maxime JANVIER et Thomas BRECHEMIER), vainqueur du tournoi ITF (-18 ans) au Qatar en février 2011

Laura TANFIN : victorieuse du tournoi ITF (-18 ans) au Qatar en février 2011

Estelle CASCINO : Championne de France 2010, simple et double moins de 14 ans, sélection en équipe de France des moins de 16 ans

Joseph GUILLIN : sélection en équipe de France des moins de 16 ans

Lou BROULEAU : N°1 mondiale des moins de 15 ans)

Julien DELAPLANE)

Intégrés à l'INSEP
depuis septembre
2010

▪ Le Pôle France Sport adapté

Ce pôle France est inscrit au PES de la FFSA et est labellisé depuis fin 2010.

Ce dispositif à deux étages - pôle France et PER - a réussi en peu de temps à obtenir un palmarès impressionnant : Plusieurs titres de champions d'Europe et/ou champions du monde et la participation de 11 jeunes du CREPS aux « Global Games ».

Parmi ces athlètes figurent :

Jacky DEFORGES : 8 fois champion d'Europe de natation 2010 (50 m B, 100m B, 200 m B, 4X50 m NL, 4X50 m 4 n, 4X100 m 4 n, 4X100 m NL, 4X200 m NL)

Maxime DUTTER : 2 fois champion d'Europe de natation 2010 (200 m NL. 4 X200 m NL)

Pierre PATANÉ : Champion d'Europe de natation 2010 (400 m NL)

Alicia MANDIN : Championne d'Europe 100 m NL et vice-championne 50 m brasse 2009

Gaëtan BONNEAU : Champion d'Europe athlétisme 110 m haies 2010, vice-champion du monde de saut en hauteur athlétisme indoor 2009, champion de France sur 60 m haies indoor en 2011, en battant son ancien record

Magali ROUSSET : Championne du monde double mixte tennis de table (2008) et championne d'Europe par équipes (2008)

▪ Le pôle Espoirs basket-ball

Il alimente régulièrement l'INSEP et maintenant le club professionnel de Poitiers (PB 86 - Pro A).

Récemment Sarah CHEVAUGEON, Margaux OKOU-DUPUY, Pierre-Yves GUILLARD, Sylvain ROSNET, Yann DEVEHAT...

Sans omettre de citer le club poitevin « PB86 » qui a accédé à la « Pro A », avec 2 joueurs passés par la structure du CREPS et qui évoluait en Pro B avec 4 joueurs issus du pôle.

À ce stade, il convient d'aborder la relation partenariale renforcée entre le CREPS et le club professionnel de Poitiers Basket 86, qui a abouti cette année par la signature d'une convention pour l'hébergement de trois jeunes basketteurs au CREPS.

Il faut également ajouter le titre de **championne de France cadettes 2010** acquis par **Marie MANÉ**.

▪ Le pôle Espoirs athlétisme

L'efficacité de la formation du pôle athlétisme est elle aussi incontestable.

Renaud LAVILLENIE (Champion d'Europe 2010 en saut à la perche) et **Nicole RAMALALANIRINA** (6^{ème} aux JO 2000 (60 m haies, 8^{ème} aux championnats du monde 2004 et 4^{ème} aux championnats d'Europe 2002 et 2008) ont été formés dans cette structure

Actuellement sont présents au sein du pôle :

Laetitia DENIS : Championne de France Espoirs 400 m en 2010 et vice-championne élite, sélectionnée aux championnats d'Europe de Barcelone 4x400m
Vincent TORU : Vice champion de France Espoirs du 800 m en 2010
Louis-Guillaume BLANC : Vice champion de France 5km marche en 2010

🏆 Les résultats sportifs des athlètes hors pôles

▪ Le PER Karaté

Bernard CHARONDIÈRE : 3^{ème} coupe de France (avril 2010)
Amin BOUAZZA : Vice-champion de France 2010. Catégorie moins de 57 kg, sélectionné en équipe de France en décembre 2010 et pour les championnats d'Europe cadets de février 2011

🏆 Les résultats scolaires

Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, les résultats sont excellents. L'établissement répond bien, dans sa mission de service public, aux objectifs d'excellence et de réussite du sportif dans son « double projet » auquel il ajoute un 3^e : l'épanouissement personnel.

ANNÉE 2005-2006

	ATHLÉTISME	BADMINTON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREF TENNIS	TOTAL/ EXAMENS	
BACCALAURÉAT	2/2			7/8			9/10	90 %
BEP								
BREVET DES COLLÈGES		2/2			5/5		7/7	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100 %		87,5 %	100 %		16/17	94,1%

ANNÉE 2006-2007								
	ATHLÉTISME	BADMINTON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREF TENNIS	TOTAL/ EXAMENS	
BACCALAURÉAT	3/3						3/3	100 %
BEP								
BREVET DES COLLÈGES		2/2	12/12	12/12	2/2		28/28	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100%	100%	100%	100%		31/31	100 %

ANNÉE 2007-2008								
	ATHLÉTISME	BADMIN TON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREF TENNIS	TOTAL/ EXAMENS	
BACCALAURÉAT	1/1	0/1					1/2	50 %
BEP								
BREVET DES COLLÈGES		1/1	10/10		3/3		14/14	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	1/2	100%		100%		15/16	93,75 %

ANNÉE 2008-2009								
	ATHLÉTISME	BADMIN TON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREF TENNIS	TOTAL/ EXAMENS	
BACCALAURÉAT	1/1	1/1					2/2	100 %
BEP								
BREVET DES COLLEGES		3/3	13/13		2/2	3/3	21/21	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100%	100%		100%	100%	23/23	100 %

ANNÉE 2009-2010								
	ATHLÉTISME	CANOË-KAYAK	BASKET BALL	GYMNASTIQUE	PF TENNIS	KARATÉ	TOTAL/ EXAMENS	
BACCALAURÉAT								
BEP								
BREVET DES COLLÈGES			10/10	1/1	3/3	4/4	18/18	100%
POURCENTAGE/DISCIPLINES			100%	100%	100%	100%		

La surveillance des mineurs

▪ Fonctionnement

- 1 coordonnateur de la vie interne rémunéré sur Titre II – DRJSCS ;
- 4 conseillers de séjour à mi-temps
- dont 1 rémunéré sur Titre II – DRJSCS à 50 %
- et 3 sur budget CREPS à 55 % ;
- 1 tutrice scolaire à mi-temps sur les études après-midi et soirée rémunérée Titre II – DRJSCS à 50 %

Il est à noter que jusqu'à l'année scolaire 2009/2010, le CREPS bénéficiait de 2 postes de maîtres d'internat rémunérés par le rectorat. L'arrivée des assistants d'éducation y a mis un terme.

▪ Internat sur 2 ½ étages

- 1 conseiller de séjour à chaque étage assure la surveillance de nuit
- Le bâtiment des mineurs est fermé à partir de 22 h 30 tous les soirs

▪ Coût

- Sur budget État : 3 personnes : 1 à temps complet et 2 à mi-temps soit un coût de 40 445,79€ ;
- Contrats de travail sur 10 mois entre la DRJSCS et les conseillers de séjour.
- Sur Budget CREPS : 3 conseillers de séjour à 55% soit un coût de 35 410,43 € ;
- Contrats de travail sur 10 mois CREPS/ conseillers de séjour

2. la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2)

La liste des formations dites « cœur de métier » est fixée par le ministère en ce qui concerne les secteurs en tension et elle est susceptible d'être modulée par les DRJSCS au vu de l'analyse des besoins de formation et de l'offre privée disponible dans la région. Pour la région Poitou-Charentes, le DRJSCS n'a établi aucune liste.

Le contexte de la formation est marqué par :

- la modification des modes d'accès à la formation
- la complexification des dispositifs de formation
- l'augmentation des coûts pédagogiques
- pour la région de Poitou-Charentes, l'impossibilité de répondre aux exigences des cahiers des charges des appels d'offre du conseil régional

En outre, l'abrogation des brevets d'État d'éducateurs sportifs programmée pour 2011 et 2012 entraîne un recentrage de l'offre de formation du CREPS vers les brevets professionnels et les diplômes d'État pour lesquels le CREPS est désormais en concurrence avec les organismes privés de formation et les autres établissements du ministère.

Une réflexion, conduite par l'équipe des formateurs pour apporter des solutions au maintien de l'activité de formation de l'établissement et explorer de nouvelles pistes, conduit à proposer une offre non concurrentielle de l'offre des organismes privés en cohérence avec la pratique sportive de haut niveau, en l'intégrant, autant que faire se peut, dans un projet global haut niveau / formation / recherche / événementiel, et en répondant aux besoins d'emploi repérés.

Il s'agit ici d'affirmer la spécificité du CREPS de Poitou-Charentes sur les activités qui fondent une partie de son identité, à savoir :

- le tennis
- les activités de la natation
- le cyclisme
- les sports de nature
- les sports collectifs (en partenariat avec le mouvement sportif régional)
- les activités physiques pour tous sur les problématiques de santé et de cohésion sociale telles que définies dans les discours de la secrétaire d'Etat aux sports en date du 3 décembre 2009 à Bourges et du 3 mars 2010 à Paris, ainsi que dans le plan national de prévention de la santé initié par la ministre de la santé et des sports en avril 2008
- et dans une moindre mesure les activités de la forme et de la force qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une offre concurrentielle, à moins de l'associer à une autre formation (BP des activités de la natation par exemple)
- le BP APT sera doublé de qualifications professionnelles (CS handicap, roller, course d'orientation et UCC VTT)

Dans ce paysage, le nouveau système de qualification (BP/DE/DES) sera privilégié. Un DE cyclisme traditionnel sera mis en œuvre en 2011 (accord de la DTN).

Il s'agit aussi d'organiser des modules de formation du DE et du DES en lien avec les activités de recherche du CAIPS, ainsi que des formations expérimentales.

L'adaptation de la piscine en bassin nordique pour un fonctionnement à l'année autoriserait au moins sur le champ de la formation :

- Le développement d'une filière complète sur les activités de la nation (du BP au DES avec le CS « sécurité sauvetage »), permettant de couvrir à la fois le champ de la surveillance, de l'enseignement, de l'entraînement, et de la direction de structure ;
- Le « mixage » du BP AGFF avec le BP des activités aquatiques dans une logique de bi-qualification (gymnastique aquatique) ;
- La formation continue et le recyclage des éducateurs en poste (éducateurs de la fonction publique territoriale, MNS non titulaires de la fonction territoriale dans le cadre du CAEPMNS) ;
- La formation initiale et le recyclage des BNSSA dont la demande ne cesse de croître chaque année pour couvrir les besoins de surveillance de piscines et autres plans d'eau pendant les périodes estivales ;
- La mise en place de préformations ou de formations adaptées à destination des publics prioritaires (demandeurs d'emploi, publics issus des quartiers urbains prioritaires ou des zones rurales fragilisées, public handicapé) sous réserve d'un soutien consistant des financeurs (région, pôle emploi, OPCA) : *Pré formations préparatoires à une entrée en formation sur l'année n + 1 ; cursus étalé sur 2 années scolaires ; formations non nécessairement qualifiantes dans une logique de remise à niveau ou de remobilisation.*

En outre, le CREPS propose systématiquement des **formations éco-conçues**.

Par ailleurs, il a été nécessaire de lever les obstacles ne nous permettant pas de nous inscrire dans la logique du « service social d'intérêt économique général » (prérequis, entrée en cours de formation) du conseil régional.

En 2011, l'offre et l'activité de la structure associée de formation (SAF) du Limousin connaîtront une réduction mais il reste nécessaire de maintenir une offre minimale pour répondre aux besoins des usagers dans une logique de proximité.

Enfin, il faut noter aussi la diminution de l'implication des personnels techniques et pédagogiques des directions départementales interministérielles en raison de la refonte des services départementaux et de la redéfinition des missions de ces personnels.

Voir tableau des actions de formation initiale prévues pour les années 2010 - 2011 – 2012 en annexe.

Indépendamment de ce secteur traditionnel de la formation, le CREPS a proposé à la FFT d'implanter un des centres interrégionaux de formation de ses cadres. La FFT a en effet décidé d'implanter des centres interrégionaux de formation en lieu et place du centre de formation de Roland-Garros, pour répondre à un besoin de proximité formulé par ses cadres.

Ainsi, le CREPS de Poitou-Charentes est devenu, depuis 2011, un des 7 centres interrégionaux de formation du territoire national, aux côtés des ligues Midi-Pyrénées, des Flandres, d'Ile-de-France, du Dauphiné-Savoie, de Côte d'Azur/Futurosud Toulon et de Franche-Comté.

3. L'expertise dans le cadre du fonctionnement d'un pôle ressources national (M3) : La formation initiale statutaire

Depuis le 1^{er} septembre 2009, le CREPS de Poitou-Charentes est l'opérateur de la formation initiale statutaire des agents des corps propres des domaines de la jeunesse et des sports (PS - CEPJ - CTPS - IJS en 2011).

✚ Objectifs poursuivis

- conforter le CREPS dans sa mission d'opérateur de la formation initiale des personnels du champ J&S
- développer une offre de formation adaptée à l'évolution des métiers et des contextes d'emploi et des orientations ministérielles
- développer une formation contribuant à l'insertion professionnelle des stagiaires accueillis

✚ Architecture générale de la formation initiale statutaire des agents des corps propres du domaine de la jeunesse et des sports

Référence : Instruction n° DRH/DRH3C/2010/265 du 12 juillet 2010 relative à l'organisation de la formation initiale statutaire.

✓ Les principes généraux de la formation :

En référence à l'instruction DRH/DRH3C/2010/265, le CREPS de Poitou-Charentes assure les fonctions d'opérateur de la formation initiale statutaire des agents des corps propres du domaine de la jeunesse et des sports. Pour cela il s'appuie sur ses personnels, ses équipements et son réseau de partenaires. La contribution du CREPS de Poitou-Charentes s'articule autour des missions suivantes :

- La conception et le suivi pédagogique, technique et administratif d'un dispositif de formation statutaire ;
- L'organisation et la mise en œuvre de séquences de formation alternant l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être cohérents et en dialogue permanent avec le développement de pratiques professionnelles en situation de travail ;
- L'organisation d'un positionnement professionnel initial du stagiaire faisant un diagnostic de ses compétences ;
- Un accompagnement du stagiaire à la réalisation d'un plan personnalisé de formation (PPF) et à l'élaboration du dossier de formation ;
- L'animation du réseau des conseillers de stage ;
- L'animation du conseil pédagogique réunissant l'ensemble des formateurs mobilisés par les actions de formation.

✓ Architecture générale du parcours de formation

Le parcours de formation du stagiaire se déroule selon 2 axes simultanés :

- La découverte du métier et de ses différentes facettes et environnements d'exercice
- Le développement des compétences professionnelles

Ces formations sont animées soit directement par l'équipe de formateurs du CREPS de Poitou-Charentes soit par l'intermédiaire de son réseau de partenaires, composé de :

- CREPS, établissements nationaux et EHESP
- Établissements universitaires
- Prestataires privés

✓ Les supports et outils

- Une plate-forme spécifique FOAD, conçue, administrée et animée par le CREPS, dédiée à la formation statutaire
- Le centre d'analyse d'images et de performance sportive (CAIPS) contribue à la formation par l'utilisation par les formateurs des résultats issus de la recherche et de l'expertise du CAIPS afin de concevoir des contenus de formation destinés aux acteurs sportifs, notamment pour permettre aux entraîneurs de mieux interpréter les données scientifiques relatives à leur discipline sportive.

✓ L'équipe mobilisée

- L'équipe pédagogique du CREPS :
 - 1 CTPS affecté à 100% de son temps de travail (TP 90% de droit) sur cette action
 - 1 CTPS spécialiste de la VAE, qui effectue le positionnement des stagiaires (retraite le 1/10/2011) ; nécessité de son remplacement
 - 1 professeur de sport
 - 1CTPS chargé de la coordination pédagogique des formations et du suivi des CTPS
 - 1 secrétaire (rémunérée sur ressources propres de l'établissement)
- Des experts du ministère

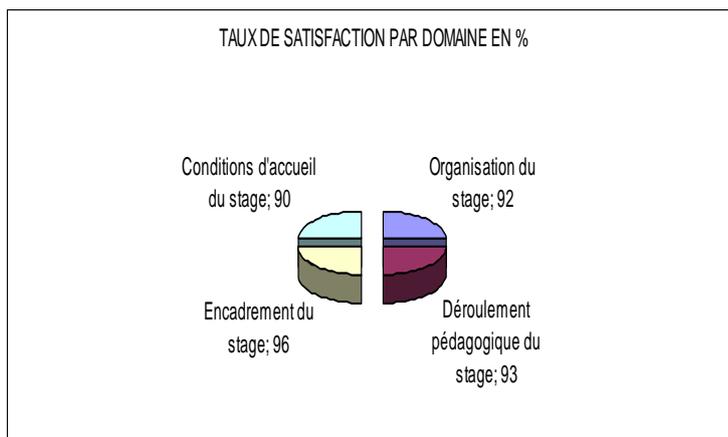
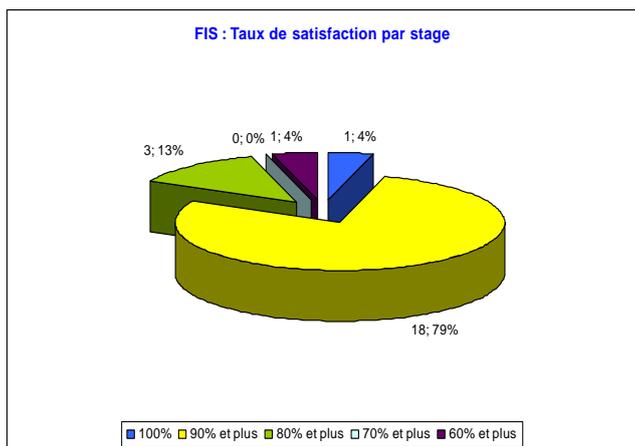
Le CREPS de Poitou-Charentes mobilise une équipe d'experts relevant des différents corps concernés par la formation et expérimentés dans le domaine de la formation initiale des personnels des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports

- Son réseau de partenaires locaux

Le CREPS fait bénéficier ce projet du réseau de partenariat local déjà mobilisé localement dans le cadre de ses activités de formation, de recherche et de haut niveau.

N.B. : L'accueil de 21 inspecteurs de la jeunesse et des sports stagiaires en septembre ou octobre 2011 et la prise en charge d'actions du PNF nécessitent l'apport d'un ETPT pour des fonctions administratives et d'un IJS pour la coordination et le suivi des inspecteurs stagiaires (personnel mis à disposition ou chargé de mission).

✓ Bilan des années 2009-2010



Dispositif d'évaluation de la formation initiale statutaire

✓ Dispositif d'évaluation

Critère	Indicateur	Justification de la cible	Périodicité	Cible à atteindre
Mesure de la pertinence du dispositif de formation statutaire				
Attrait des modules	Nombre d'inscrits par rapport à l'effectif attendu	Mesure de l'attractivité du programme	Annuelle en fin d'année civile	Taux de remplissage de 40% minimum
Utilité des modules	Nombre de stagiaires ayant mis en œuvre des contenus abordés dans les modules spécifiques dans le contexte d'emploi	Mesure de l'adaptation du programme aux emplois	Annuelle en fin de cycle de formation	80% des stagiaires ayant suivi un cycle spécifique
La pertinence du dispositif d'animation du réseau des conseillers de stage	Nombre d'actions et/ou de manifestations mises en place ayant pour finalité l'animation du réseau des conseillers	Mesure de l'adaptation du dispositif aux finalités de l'alternance	Annuelle en fin de cycle de formation	Au moins 2 actions
L'adaptation du dispositif à l'activité professionnelle des stagiaires	Pourcentage des personnes ayant effectivement réalisé l'intégralité de leur formation dans les temps impartis	Mesure de l'adéquation du dispositif avec les contraintes professionnelles des stagiaires	Annuelle en fin de cycle de formation	80%
La satisfaction des stagiaires par rapport aux conditions d'accueil	Pourcentage de satisfaction des stagiaires par rapport à l'accueil, la restauration et l'hébergement	Mesure de l'adaptation des conditions d'accueil au public		80%
Mesure de la cohérence du dispositif de formation statutaire				
L'adaptation des objectifs de formation aux politiques ministérielles	insertion des préconisations des directions d'objectifs dans le dispositif de formation	Mesure de la cohérence entre orientation politique et projet de formation	Annuelle 3 mois avant le début de chaque cycle	Prise en considération de chaque préconisation
L'adaptation des contenus de formation aux objectifs de formation	Pourcentage d'items de contenus déclinant les objectifs généraux du projet	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Annuelle en fin de cycle de formation	80%

Le respect des contenus de formation	Pourcentage d'items du contenu programme présent dans le contenu réalisé	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Annuelle en fin de cycle de formation	80%
L'adaptation des intervenants aux contenus	Pourcentage de conformité des prestations réalisées par rapport aux commandes passées en termes de contenus et de méthodes	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Tout au long de l'année à l'issue de chaque module	80%
L'adaptation des prestataires aux contenus	Nombre de prestataires sollicités en lien avec les contenus de stages	Mesure de l'élargissement du réseau de partenaires	Annuelle en fin de cycle de formation	4 établissements ou structures ayant fait l'objet d'une convention de partenariat
Mesure de l'impact de la formation statutaire				
La satisfaction des apprenants	Taux de satisfaction des stagiaire de la formation initiale par rapport aux contenus	Mesure interne au CREPS	Annuelle à l'issue de chaque cycle de formation	80%
La satisfaction des employeurs	Taux de satisfaction des Employeurs/responsables hiérarchiques par rapport aux contenus de la formation initiale	Mesure interne au CREPS	Annuelle à l'issue de chaque cycle de formation	80%
L'opérationnalité des contenus de formation	Nombre de stagiaires ayant déclaré avoir alimenté leur pratique avec des contenus de formation durant l'année de stage	Mesure de l'utilisation des contenus de formation	Annuelle un an après la fin de chaque cycle de formation	50% des stagiaires ayant suivi un module spécifique ou transversal

✓ Estimation de l'évolution des effectifs de la formation initiale statutaire de 2009 à 2012

	2009	2010	2011 Prévision 2011-2012*
CAS / CTS / CEPJ	73	73	73
CEPJ		18	10
CTPS	25	23	15
IJS			21
TOTAL	98	114	119

* Effectifs 2012 non connus à ce jour

4. Les autres activités (A1 à A4)

La recherche et l'expertise (A2)

En complément de ces missions nationales et prioritaires, les CREPS gardent la possibilité de développer d'autres activités dans le cadre statutaire.

Le CREPS développe une activité dans le domaine de la **recherche et de l'expertise (A2)**.

En partenariat avec la région Poitou-Charentes, l'université de Poitiers, le CNRS, l'IUT de Poitiers-Châtelleraut et le ministère de la Recherche, le CREPS et les laboratoires de l'Institut Pprime – axe RoBioSS – Université de Poitiers – UPR CNRS 3346 ENSMA (secteur sciences pour l'ingénieur), ont créé un **véritable pôle national de compétences** en matière d'entraînement sportif et de formation à l'interprétation des données scientifiques : le **Centre d'Analyse d'Images et de Performance Sportive (CAIPS)** par convention entre le CREPS, l'université et le CNRS.

L'action « recherche et développement » du CAIPS s'organise autour de 3 axes majeurs :

- Le transfert de technologies
- L'expertise collégiale avec les entraîneurs
- La formation de cadres

L'intérêt suscité par les fédérations sportives a conduit à la signature de nombreuses conventions (17 fédérations olympiques de 1998 à 2010) avec des financements du ministère de tutelle et du milieu fédéral. La très grande majorité des projets de recherche ont été réalisés sur demande des fédérations dans un objectif d'amélioration de la performance sportive et en direction des athlètes de très haut niveau.

Par ailleurs, des formations avec les entraîneurs de nos pôles sont programmées avec le CAIPS. Cette action pourrait s'étendre à d'autres fédérations.

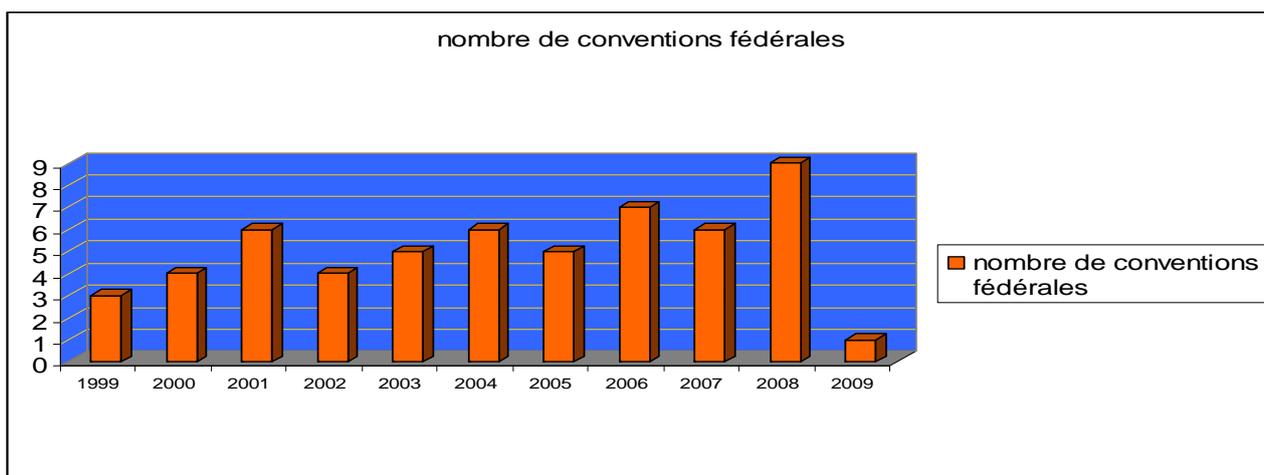
Depuis 2007 le CAIPS développe également des projets d'équipements novateurs permettant l'accessibilité aux pratiques sportives et de loisirs pour les personnes handicapées : prothèses de nage de Philippe CROIZON (traversée de la Manche), modules de selle handisport, véhicules de loisir à propulsion mixte, module de siège kayak.

Cette démarche innovante a conduit également à une expérimentation de découverte des activités scientifiques au travers des activités sportives. Mise en œuvre avec l'académie olympique du CNOSF depuis 2006 dans le cadre des « camps olympiques de la jeunesse », l'intérêt suscité a conduit à l'accueil de classes de collèges pour un travail sur le thème « science et sport ».

Le conseil général de la Vienne, l'inspection académique et le CREPS, avec la participation de l'université, ont ainsi accueilli de 2007 à 2010, 920 élèves de collège accompagnés de leurs enseignants des matières scientifiques et de l'EPS.

Indicateurs

	2010	2011	2012
Nombre de conventions fédérales	5	5	5
Nombre de séquences de formation de cadres ou implication dans la rénovation des programmes pédagogiques des fédérations	4	4	4



	Conventions 2008	Conventions 2009	Conventions 2010*
	FF handisport FF judo DA FF canoe-kayak FF ski FF karate DA FF savate boxe française DA FF natation ENE	ENE (transfert du service recherche du MSS vers l'INSEP)	FF judo DA FF athlétisme FF golf FF cyclisme FF handisport

* Projets déposés en mai 2010 auprès de l'INSEP

Depuis que le pilotage de la recherche a été confié à l'INSEP, les projets confiés au CREPS et leur financement ont connu une baisse non négligeable, conduisant l'établissement à s'interroger sur les possibilités réelles de valorisation des atouts du CAIPS au sein du réseau des établissements. Le CREPS a proposé à l'INSEP un travail collaboratif dans le domaine de la biomécanique et un plan de développement au sein du réseau.

Le soutien à la vie associative (A3)

Ce soutien s'inscrit dans la « fonction « accueil » et, outre le secteur sportif, dans les domaines suivants :

- L'amélioration de la santé et de la cohésion sociale par la pratique sportive ;
- La participation au développement des pratiques d'éducation populaire et à la formation des acteurs du milieu associatif « J&S »
- L'accueil collectif de mineurs

Indicateurs 2009 : 26 389 nuitées 11 276 H de location salles de cours 14 133 H de location installations sportives 62 657 repas servis
--

Prévision d'évolution de l'activité « Accueil » :

	2009	2010	2011	2012
Nuitées	26 389	32 797	35 000	36 000
Location de salles de cours (nb d'h)	11 276	12 871	13 000	13 500
Location d'installations sportives (nb d'h)	14 133	14 960	15 000	15 100
Nombre de repas servis	62 657	67 021	67 500	68 000
TOTAL	114 455	127 649	130 500	132 600

NB : Évolution à la hausse estimée à plus de 15% en 2012 par rapport à 2009.

Activité « logistique » et « fonction support » (A4)

Le CREPS exploite le module de comptabilité analytique et la totalité des dépenses ont été ventilées sur les années passées.

II. DIAGNOSTIC DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Les forces et atouts de l'établissement pour conduire ses principales missions

Un positionnement précurseur

- une chaufferie bois depuis (1997)
- le câblage de tout l'établissement en fibre optique permettant un accès à l'Internet depuis toutes les installations (2003)
- des capteurs solaires (2010)

Un environnement privilégié

Le CREPS est situé dans un environnement reposant (espace boisé), à l'écart de l'agitation citadine et sécurisé, au cœur de la région Poitou-Charentes (cf. carte d'identité, p.4). Sa situation géographique est appréciée des organisateurs de stages. Il est **ouvert 360 jours par an**.

C'est aussi un **site privilégié pour les activités de pleine nature** :

- Situé sur le GR 364 et le circuit de randonnées des 3 batailles de Poitiers (GR de pays)
- Parcours d'accrobranche
- Parcours permanent d'orientation (40 balises)
- Sentiers pour parcours de VTT
- Zone protégée inscrite en zone *Natura 2000* (ZNIEFF : 5 espèces végétales protégées)

Des équipements récents et rénovés

Sa dimension, ses installations diversifiées et de qualité, ses équipements récents rénovés (dojo, salle de musculation, halle des sports, salle de basket, gymnase, terrains de tennis en terre battue) permettent d'accueillir en même temps du haut niveau, un nombre important de formations et de grandes manifestations.

Les équipements répondent à la fois aux exigences spécifiques des différentes disciplines et sont complémentaires.

Le CREPS permet aujourd'hui la mise en œuvre sur un même lieu de toutes les composantes de la pratique sportive (sport de haut niveau, sport de loisir, formation, recherche...).

Il offre également l'avantage d'être situé au sud du Grand Poitiers, dans une zone qui devrait connaître un fort développement dans les années à venir.

Il peut s'inscrire dans un projet plus ambitieux de diversification de l'offre de pratique (sport de nature).

La restauration y est globalement de qualité et équilibrée. Les horaires d'ouverture du soir ont été étendus jusqu'à 21 h pour permettre une plus grande amplitude horaire pour les entraînements l'après-midi.

Des modalités de transport souples

Minibus, convention avec un transporteur et transports en commun à proximité rendant le CREPS facilement accessible du centre ville.

Un espace formation rénové

Un bâtiment dédié à la formation, offrant de nombreuses possibilités d'accueils (colloques, séminaires, et une salle informatique remise à neuf).

Un centre médical offrant des prestations de qualité

Une équipe médicale compétente, dynamique et complémentaire. Actuellement l'équipe médicale est prise en charge sur les ressources propres de l'établissement. Elle se compose :

d'un médecin (TP 50%)
d'une infirmière (TC), logée par NAS
de 3 kinésithérapeutes (TP 60%)
dont un ostéopathe (TP 25%)

d'une psychologue (TP 34%)
d'une diététicienne (60 visites / an)
d'un podologue (30 visites / an)

- 1 centre médical avec :

Un cabinet médical
une infirmerie
2 salles de kiné

Une chambre individuelle favorisant la récupération
Un matériel kiné (bio Rescue)

Un département recherche avec une originalité et des compétences reconnues

Le CREPS de Poitou-Charentes a tout naturellement, grâce à ses compétences reconnues dans le domaine de la biomécanique, vocation à s'inscrire dans le réseau de la recherche piloté par l'INSEP et le faire bénéficier du partenariat formalisé par le biais du CAIPS.

Une démarche managériale de développement durable

Cette démarche a été formalisée à travers un projet d'établissement (2006-2010) avec comme résultat probant un bilan environnemental excellent (l'utilisation du bois pour le chauffage a permis d'éviter une émission de 7 000 Téqu.CO2 en 10 ans soit l'équivalent de 70 tours du monde par an en voiture).

Dans la continuité des actions déjà menées depuis plusieurs années dans le domaine de l'environnement et du développement durable, Le CREPS de Poitou-Charentes a la volonté de s'engager dans la « nouvelle » stratégie nationale de développement durable.

Le CREPS est naturellement candidat pour « mener une stratégie nationale de développement durable du sport » (Rama Yade dans la directive ministérielle du 11 mars 2010).

Précurseur de cette démarche, qui est un axe du projet d'établissement, il se veut lieu d'expertise et d'excellence environnementale et durable et s'inscrit dans l'objectif « Etat exemplaire ».

Il se donne pour perspective d'obtenir la **certification ISO 26000** dite de responsabilité sociétale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000. (cf. la présentation du projet dans le chapitre « Objectifs de l'établissement »).

Une équipe pédagogique compétente et reconnue

La grande motivation des personnels et le volontarisme de l'établissement sur des projets innovants (modernisation du mode de gestion des établissements, mise en œuvre de la comptabilité analytique, du contrôle interne comptable) avec une forte capacité d'adaptation et une équipe pédagogique performante.

2. Les faiblesses de l'établissement pour conduire ses principales missions

Un hébergement médiocre

La qualité de la grande partie de l'hébergement ne correspond plus aux standards d'accueil des sportifs (bâtiment avec une mauvaise isolation thermique et phonique). Les chambres sont certes individuelles mais les douches et les toilettes sont situées sur le palier.

De plus, seules 2 chambres peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite ou en fauteuil. Le CREPS ne répond donc pas à la norme minimale exigée par la réglementation, imposant un minimum de 7 chambres accessibles (pour mémoire, cette année le CREPS accueille en formation statutaire 3 stagiaires handicapés). Des travaux de mise aux normes et d'accessibilité s'imposent.

La réhabilitation de l'hébergement permettrait d'augmenter la capacité d'hébergement « de confort » et donnerait la possibilité de proposer des conditions d'hébergement très adaptées pour les athlètes et le public de la FFSA. En effet, ce public a un besoin de récupération plus important que le public « ordinaire ». Les athlètes ont besoin de beaucoup de calme car les efforts de concentration et de maîtrise nécessaires à tout sportif de haut niveau sont encore plus épuisants pour eux. Par ailleurs ils sont moins enclins à lire ou à partager des moments calmes avec les autres pour récupérer et à la fois se détendre. Peu savent lire, et la télévision est souvent un bon support de loisirs et de repos. Ainsi, un hébergement individuel insonorisé avec une télévision serait très adapté pour ces jeunes.

Des équipements à faire évoluer pour l'accueil du haut niveau

- **La piscine** d'été ne peut être ouverte que de juin à mi-octobre, exceptionnellement fin octobre lorsque le temps le permet. Or, il existe des demandes pour une utilisation à l'année notamment de la part de la FFSA (pôle France), en particulier pour permettre l'entraînement de nageurs médaillables aux jeux paralympiques de Londres en 2012. Pour ce faire, le choix s'est porté, avec l'expertise de la FFN et le soutien des deux fédérations sur l'évolution en bassin nordique.

- Lié à ce projet, un projet de développement d'une **unité de récupération** (sauna, bains bouillonnants, "jacuzzi"...) et la création d'une salle de relaxation.

- **Le gymnase « Birocheau »**, destiné à l'accueil du sport adapté, fédération en plein développement, aurait besoin d'être réhabilité.

- L'augmentation du nombre de structures sportives demanderait **l'agrandissement et l'aménagement de bureaux** pour regrouper les entraîneurs.

 **Un parc de minibus vieillissant** nécessitant une réflexion sur les modalités de renouvellement dans le respect des normes environnementales.

 **La fragilité du secteur du haut niveau tributaire des décisions fédérales**

L'établissement a toujours en mémoire le départ de la fédération française de judo après la rénovation du dojo. Le CREPS mène une politique volontariste pour attirer des fédérations sportives qui seraient intéressées par son environnement particulier et les compétences des personnels pédagogiques.

3. Le patrimoine de l'établissement

Implanté sur **42 ha** l'établissement dispose d'infrastructures importantes :

- **24 bâtiments** pour une superficie totale de 22 778 m², 15 terrains de sport extérieurs et 11 446 m² d'installations sportives couvertes ;
- Une capacité d'hébergement optimal de 146 chambres simples pouvant atteindre 272 lits en chambres doubles (pour des groupes de mineurs ou des stages de courte durée) ;
- Une restauration en self-service avec deux salles à manger d'une capacité de 270 couverts, augmentée de 50 couverts en terrasse de mai à septembre, une petite salle à manger ;
- Un foyer avec une cafétéria, un espace loisirs, une salle télévision, une salle réservée aux athlètes internes ;
- Un parking de 450 places.

Les installations sportives et pédagogiques (cf. description en annexe)

Pour mémoire : les projets à court terme :

- Rendre accessibles 5 à 14 chambres pour le public handicapé
- Réaliser des aménagements pour favoriser son accessibilité (signalétique, chemins, pentes, etc., sur budget du CREPS)
- Faire évoluer la piscine vers un bassin nordique
- Créer un bike park dans l'enceinte du CREPS (1^{ère} tranche réalisée en avril 2011 sur le budget du CREPS)
- Réhabiliter le stade de foot / rugby (homologation en catégorie D en cours suivie d'une étude pour l'homologation en catégorie C)

III. LA RÉPARTITION DES MOYENS PAR MISSION ET ACTIVITÉ - EXERCICES 2009 À 2012

Moyens humains

46 personnels, soit 45 ETP : 2 personnels de direction, 11 personnels pédagogiques dont 2 CTPS, 3 contractuels sur les missions de maître d'internat (dont 1 coordonnateur vie interne et 1 tutrice à 1/2 temps), 30 ATOS (13 personnels administratifs dont 2 catégories A, 17 personnels techniques dont 4 contractuels).

Pour mémoire : Pour la mise en œuvre des mesures de modernisation du mode de gestion des établissements, le CREPS Poitou-Charentes s'est porté volontaire pour une expérimentation d'externalisation du service de restauration et d'une partie des travaux d'entretien. Cette mesure a conduit à la fermeture de 6 postes de personnels d'entretien au 1^{er} septembre 2004 et 8 postes en cuisine entre 2003 et 2004 (cf. tableaux en annexe).

Moyens financiers

Un compte financier 2009 qui s'élève à 2 587 369 € avec un résultat positif de 119 30 € et une capacité d'autofinancement pour 2010 de 149 300 €.

La masse salariale pour 2009 sur le budget État est de 2 013 056 € (p.m. : 2008 : 1 939 847 €).
Le budget de l'année 2010 s'élève à 2 944 966 € et la prévision budgétaire pour l'année 2011 est de 2 830 978 €. Cf. les fichiers ci-après détaillés :

- Évolution consolidée des effectifs et de la masse salariale par mission et activité (2009-2010)
- Récapitulatif des moyens consolidés par mission et activité et hors patrimoine de l'État

Effectifs et masse salariale

Evolution consolidée des effectifs et de la masse salariale par mission et activité :

Personnels 2009 réalisations	Etat (titre 2)		Budget établissement		CTS (1) (pour mémoire)	CTF (2) (pour mémoire)
	Masse (€)	ETP	Masse (€)	ETP	ETP	ETP
M1 Sport de haut niveau (dont vacations)			127 281,00 31 443,20	2,15	3,57	8,53
M2 Formation cœur métier (dont vacations)			244 156,00 115 347,64	2,25		
M3 PRN « F.I.S. » (dont vacations)			19 052,00 1 018,77	0,90		
A1 Autres formations (dont vacations)						
A2 Recherche et expertise (dont vacations)			157 854,00 4 987,03	4,00		
A3 Soutien vie associative (dont vacations)			162 614,00 6 567,94	9,56		
A4 Fonctions supports (dont vacations)						
TOTAUX	2 013 056,00	44,5	710 957,00	18,86	3,57	8,53

	Etat (titre 2)		Budget établissement		CTS (pour mémoire)	CTF (pour mémoire)
	Masse (€)	ETP	Masse (€)	ETP	ETP	ETP
Personnels 2010 prévisions de réalisation						
M1 Sport de haut niveau (dont vacations)	254 015	5,77	181 199 23 314	2,34	3,57	10,78
M2 Formation cœur métier (dont vacations)	996 760	18,32	227 562 192 716	2,25		
M3 PRN « FIS.. » (dont vacations)	132 180	3,26	63 024 1 012	0,9		
A1 Autres formations (dont vacations)						
A2 Recherche et expertise (dont vacations)	62 300	0,78	120 711 5 732	2		
A3 Soutien vie associative (dont vacations)	693 300	16,37	166 542 1 385	10,77		
A4 Fonctions supports (dont vacations)			2 273			
TOTAUX	2 138 555	44,5	761 311	18,26	3,57	10,78

	Etat (titre 2)		Budget établissement		CTS (pour mémoire)	CTF (pour mémoire)
	Masse (€)	ETP	Masse (€)	ETP	ETP	ETP
Personnels 2011 prévisions						
M1 Sport de haut niveau (dont vacations)	254 015	5,77	140 000 23 450	2,34	4,57	9,78
M2 Formation cœur métier (dont vacations)	996 760	18,32	253 255 185 535	2,25		
M3 PRN « F.I.S. » (dont vacations)	132 180	3,26	83 710 58 050	0,9		
A1 Autres formations (dont vacations)						
A2 Recherche et expertise (dont vacations)	62 300	0,78	81 578 5 440	2		
A3 Soutien vie associative (dont vacations)	693 300	16,37	241 952 20 000	10,77		
A4 Fonctions supports (dont vacations)						
TOTAUX	2 138 555	44,5	800 495	18,26	4,57	9,78

(2): Conseillers techniques fédéraux (cadres privés employés par le mouvement sportif)

Les vacations sont mentionnées sur la deuxième ligne de chaque cellule en fonction de leur source (titre 2 ou budget de l'établissement (en masse salariale uniquement))

Compte financier 2009

Prévisions de dépenses et de recettes sur les exercices 2011-2012

Dépenses compte financier 2009	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total		
M1 Sport de haut niveau	127 281 18%	220 381 13%	12 991 15%	360 653 14%	0%	360 653 8%
M2 Formation cœur métier	244 156 34%	499 918 28%	15 527 19%	759 601 30%	0%	759 601 17%
M3 PRN « F.I.S. »	19 052 3%	21 540 1%	456 1%	41 048 2%	0	41 048 1%
A1 Autres formations	0,00%	0,00%	0	0,00%	0	0
A2 Recherche et expertise	157 854 22%	74 256 4%	15 487 18%	247 597 10%	0	247 597 5%
A3 Soutien vie associative	162 614 23%	941 009 54%	39 354 47%	1 142 977 45%	0,00%	1 142 977 25%
A4 Fonctions supports	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0
Total	710 957	1 757 104	83 815	2 551 876	2 013 056	4 564 932

Recettes compte financier 2009	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Ressources propres	Subventions SES	Autres ressources	Total		
M1 Sport de haut niveau	159 817 8%	70 000 14%	48 703 30%	278 520 11%	0%	278 520 6%
M2 Formation cœur métier	491 907 25%	281 426 58%	31 448 19%	804 781 31%	0%	804 781 17%
M3 PRN « FIS »	0%	85 000 17%	276 0%	85 276 3%	0%	85 276 2%
A1 Autres formations	0%	0%	0%	0	0%	0
A2 Recherche et expertise	257 255 13%	0%	7 257 4%	264 512 10%	0%	264 512 6%
A3 Soutien vie associative	1 026 105 53%	0%	61 476 37%	1 087 581 42%	0%	1 087 581 24%
A4 Fonctions supports	0%	51 445 11%	15 253 9%	66 698 3%	0%	66 698 1%
Total	1 935 084	487 871	164 413	2 587 368	2 013 056	4 600 424

Compte financier 2010

Prévisions de dépenses 2010	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total		
M1 Sport de haut niveau	181 199	204 214	8 467	393 880	259 997	653 877
	24%	10%	1%	9%	12%	10%
M2 Formation cœur métier	227 562	565 636	28 904	822 102	1 028 398	1 850 500
	30%	27%	2%	19%	47%	29%
M3 PRN «F.I.S.»	63 024	286 976	0	350 000	136373	486 373
	8%	14%	0%	8%	6%	0
A1 Autres formations	0	0	0	0		-
	0%	0%	0%	0%	0%	-
A2 Recherche et expertise	120 711	68 682	753	190 146	64276	254 422
	16%	3%	0%	5%	3%	0
A3 Soutien vie associative	166 542	779 101	493 521	1 439 164	715297	2 154 461
	22%	38%	35%	34%	32%	0
A4 Fonctions supports	2 273	165 646	861 255	1029174		1 029 174
	0%	8%	62%	24%	0%	16%
Total	761 311	2 070 255	1 392 900	4 224 466	2 204 341	6 428 807

Prévisions de recettes 2010	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Ressources propres	Subventions SES	Autres ressources	Total		
M1 Sport de haut niveau	169 519	149 913		319 432	259 997	579 429
	9%	13%	0%	10%	12%	10%
M2 Formation cœur métier	559 596	188 221	76 925	824 742	1 028 398	1 853 140
	29%	16%	37%	25%	47%	33%
M3 PRN « F.I.S. »		350 000		350 000	136 373	486373
	0%	30%	0%	10%	6%	9%
A1 Autres formations				0		0
	0%	0%	0%	0%	0%	0%
A2 Recherche et expertise	157 077			157 077	64 276	221 353
	8%	0%	0%	5%	3%	4%
A3 Soutien vie associative	1 017 598			1 017 598	715 297	1 732 895
	52%	0%	0%	30%	32%	31%
A4 Fonctions supports	59 132	478 032	133 466	670 630		670 630
	3%	41%	63%	20%	0%	12%
Total	1 962 922	1 166 166	210 391	3 339 479	2 204 341	5 543 820

Prévision budget 2011

Prévisions de dépenses 2011	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total		
M1 Sport de haut niveau	140 000 17%	338 832 17%	2 900 12%	481 732 17%	259 997 12%	741 729 15%
M2 Formation cœur métier	253 255 32%	411 200 21%	12 430 51%	676 885 24%	1 028 398 47%	1 705 283 34%
M3 PRN « FIS »	83 710 10%	264 374 13%	2600 11%	350 684 13%	136373 6%	487057 10%
A1 Autres formations	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
A2 Recherche et expertise	81 578 10%	45 586 2%	3 000 12%	130 164 5%	64276 3%	194 440 4%
A3 Soutien vie associative	241 952 30%	912 128 46%	3 320 14%	1 157 400 41%	715297 32%	1 872 697 37%
A4 Fonctions supports	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Total	800 495	1 972 120	24 250	2 796 865	2 204 341	5 001 206

Prévisions de recettes 2011	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Ressources propres	Subventions SES	Autres ressources	Total		
M1 Sport de haut niveau	229 200 12%	250 000 31%	1 320 13%	480 520 17%	259 997 12%	740 517 15%
M2 Formation cœur métier	478 763 24%	189 277 24%	5 000 49%	673 040 24%	1 028 398 47%	1 701 438 34%
M3 PRN « FIS »	0 0%	350 000 44%	0 0%	350 000 13%	136373 6%	486373 10%
A1 Autres formations	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
A2 Recherche et expertise	130 000 7%	0 0%	0 0%	130 000 5%	64276 3%	194 276 4%
A3 Soutien vie associative	1 150 000 58%	0 0%	3 960 39%	1 153 960 41%	715297 32%	1 869 257 37%
A4 Fonctions supports	0 0%	9 345 1%	0 0%	9 345 0%	0 0%	9 345 0%
Total	1 987 963	798 622	10 280	2 796 865	2 204 341	5 001 206

Il est à noter que l'action « soutien à la vie associative », qui est excédentaire, comprend les CREF dont le budget est déficitaire. Une réflexion est menée pour adapter une tarification proche du coût réel des prestations.

Prévision budget 2012

Prévisions de dépenses 2012	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total		
M1 Sport de haut niveau	140 000 19%	289 862 15%	2 900 11%	432 762 16%	259 997 12%	692 759 14%
M2 Formation cœur métier	253 255 33%	411 200 21%	12 430 47%	676 885 25%	1 028 398 47%	1 705 283 34%
M3 PRN « FIS »	80 000 11%	303 000 15%	2600 10%	385 600 14%	136373 6%	521973 11%
A1 Autres formations	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
A2 Recherche et expertise	41 200 5%	83 800 4%	5 000 19%	130 000 5%	64276 3%	194 276 4%
A3 Soutien vie associative	241 952 32%	872 052 44%	3 320 13%	1 117 324 41%	715297 32%	1 832 621 37%
A4 Fonctions supports	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Total	756 407	1 959 914	26 250	2 742 571	2 204 341	4 946 912

Prévisions de recettes 2012	Budget de l'établissement				Personnels Etat	Total Général
	Ressources propres	Subventions SES	Autres ressources	Total		
M1 Sport de haut niveau	272 130 14%	150 000 20%	1 320 13%	423 450 15%	259 997 12%	683 447 14%
M2 Formation cœur métier	478 763 24%	189 277 26%	5 000 49%	673 040 24%	1 028 398 47%	1 701 438 34%
M3 PRN « FIS »	0 0%	385 600 53%	0 0%	385 600 14%	136373 6%	521973 11%
A1 Autres formations	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
A2 Recherche et expertise	130 000 6%	0 0%	0 0%	130 000 5%	64276 3%	194 276 4%
A3 Soutien vie associative	1 133 000 56%	0 0%	3 960 39%	1 136 960 41%	715297 32%	1 852 257 37%
A4 Fonctions supports	0 0%	9 345 1%	0 0%	9 345 0%	0 0%	9 345 0%
Total	2 013 893	734 222	10 280	2 758 395	2 204 341	4 962 736

IV. OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Objectifs de l'établissement en lien avec le « PAP » du programme « sport »

1.1. Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives

STRUCTURES SPORTIVES HAUT NIVEAU 2010

Structures	PES	Autres	Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
PF tennis	X		X		15	6	
PF sport adapté	X		X		20	20	
PE basketball	X		X		21	0	
PE athlétisme	X		X		16	1	
PE canoë kayak	X			X	3	0	Scolarité – internat - équipements sportifs
Centre de formation PB 86	X			X	3-4	1	Internat – équipements sportifs
Total						28	

CENTRES RÉGIONAUX

Structures		Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
Karaté	Convention avec fédération	X		6	1	
Sport adapté	Convention avec fédération	X		38	2	
Gymnastique		X		7		
Total					3	

- ✓ 1 athlète du pôle France sport adapté inscrit sur liste haut niveau s'entraîne au CREPS hors stages nationaux et est en stage professionnel au CREPS

STRUCTURES SPORTIVES HAUT NIVEAU 2011

Structures	PES	Autres	Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
PF tennis	X		X		15	6	
PF sport adapté	X		X		20	20	
PE basketball	X		X		21	0	
PE athlétisme	X		X		16	1	
PE canoë kayak	X			X	3	0	Scolarité – internat - équipements sportifs
PE tennis de table	X			X	18		Suivi médical
Cycle poitevin		DN 2		X	12	2	Accueil de stages
Centre de formation PB 86	X			X	3-4	1	Internat – équipements sportifs
Total						30	

CENTRES RÉGIONAUX

Structures	PES	Autres	Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
Karaté	Convention avec fédération		X		6	1	
Sport adapté	Convention avec fédération		X		38	2	
Total						3	

✓1 athlète du pôle France sport adapté inscrit sur liste haut niveau s'entraîne au CREPS hors stages nationaux et est recruté en service civique au CREPS

STRUCTURES SPORTIVES HAUT NIVEAU 2012

Structures	PES	Autres	Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
PF tennis	X		X		15	6	
PF sport adapté	X		X		20	20	
PE basketball	X		X		21	0	
PE athlétisme	X		X		16	1	
PE canoë kayak	X			X	3	0	Scolarité – internat - équipements sportifs
PE tennis de table	X			X	18		Suivi médical
Cycle poitevin		DN 2		X	12	2	Accueil de stages
Centre de formation PB 86	X			X	3-4	1	Internat – équipements sportifs
PE sport adapté	X		X		10	3	
PE waterpolo*	X		X		12	2	
Structure HN ou PF trial	X		X		10	8	
PE taekwondo			X		10	1	
Total						44	

* Les contacts se poursuivent

CENTRES RÉGIONAUX

Structures	PES	Autres	Au CREPS	Hors CREPS	Effectif	Nombre de SHN	Prestations
Karaté	Convention avec fédération		X		10	1	
Sport adapté	Convention avec fédération		X		38	2	
Triathlon			X		10	1	
Escrime			X		12	1	
Rugby à 7			X		7	0	
Total						5	

Outre les activités existantes, le pôle d'excellence pourrait se développer autour de plusieurs grands axes :

- L'aménagement de la piscine permettant une utilisation à l'année
- Le développement de l'accueil des activités de la FFSA
- La réalisation de travaux d'accessibilité permettant de répondre aux exigences réglementaires et l'accueil des publics
- Le « bike park » dédié au VTT Trial
- L'implantation d'une base d'entraînement pour l'escrime
- L'accueil de stages de rugby à 7
- Le développement de l'accueil d'événements nationaux et internationaux
- Le développement de disciplines d'arts martiaux (karaté, taekwondo)

L'aménagement de la piscine

Rare établissement national à posséder sur son site une piscine, le CREPS Poitou-Charentes porte un projet visant à développer son utilisation et qu'elle devienne annuelle (**projet de bassin nordique**).

Ce projet participerait au développement du haut niveau en améliorant les prestations au bénéfice du pôle France sport adapté, ferait appel aux compétences en matière de recherche (outils de transfert en biomécanique permettant d'analyser le geste au service de la performance – ex. le virage). Il permettrait de :

- Renforcer l'implantation de son pôle France sport adapté natation, concerné par des nageurs potentiellement « médaillables » lors des prochains jeux paralympiques de Londres ;
- Accueillir des stages régionaux et nationaux de triathlon ;
- Conforter les formations menées par l'établissement et en lien avec la filière aquatique et en particulier avec le comité régional de natation.

Il conviendra d'examiner les possibilités de partenariat avec les collectivités territoriales qui pourraient être intéressées par le projet, en particulier l'accueil d'un public scolaire jusqu'en 2012.

Les avantages du bassin nordique :

Ce projet est bâti sur les bonnes pratiques constatées en qualité thermique et environnementale – économique – urbaine et architecturale – d'usage et de gouvernance.

➤ Les aspects environnementaux (Grenelle 1 et 2)

- **Éco construction :**
 - ✓ Architecture mieux intégrée dans le paysage (éco construction)
 - ✓ Des coûts d'investissements limités et des coûts de fonctionnement adaptés
- **Éco gestion :**
 - ✓ Bâche adaptée
 - ✓ Une limitation des apports en « eau neuve » pour diluer les produits de désinfection
 - ✓ Une chaudière à bois + panneaux solaire (indifférent choix technique)
- **Confort :**
 - ✓ Plus de confort hygrométrique (excès d'humidité)
 - ✓ Plus de confort acoustique
 - ✓ Plus de confort visuel (intégration dans le paysage)
 - ✓ Plus de confort olfactif
- **Santé :**
 - ✓ Qualité de l'air : Diminution des taux des produits toxiques dans les voies respiratoires (Pollution chimique de l'air)
 - ✓ Une pratique plus « nature »
- **Accessibilité :**
 - ✓ Equipement accessible à tous les publics (indifférent choix technique)

➤ Les aspects économiques (Grenelle 1 et 2)

- Alimentation en eau de source et chauffage au bois et solaire
- Un coût d'investissement moindre (pas de machinerie pour le chauffage et le traitement de l'air – pas de structures couvertes et pas nécessité de vérifier la compatibilité des fondations...)
- Pas de frais supplémentaires d'entretien liés au bâtiment
- Pas nécessité de permis de construire mais une simple autorisation de travaux (hors vestiaires)

➤ **Les investissements nécessaires** (cf. annexe travaux avec coûts)

Phase 1 : Dès septembre 2011

- Bâche actuelle : Pas optimale isolation et manipulation
- Eclairage
- Vestiaires chauffés
- Infirmerie : Cabane du MNS

Phase 2 : 2011-2012

- Bâche plus performante et facilement manipulable (« Pool over » à 125 000 € HT ou rideau électrique lattes PVC à évaluer ou mécanisme fixe à la bâche actuelle)
- Vestiaires + infirmerie mieux adaptés
- Plage à moins de 4% de pente
- Brises vent
- Sas

Phase 3 : 2012-2013

- Capteurs solaires
- Réhabilitation de l'actuel vestiaire en salle de cours (équipe maintenance du CREPS)
- Récupération des eaux de douche + filtration d'eau + préchauffage

➤ **Les coûts de fonctionnement**

Des coûts de fonctionnement comparables à ceux d'un bassin couvert. Estimation en fonction du scénario (cf. étude entreprise Climat Conseil – Effilios). Cf. tableau ci-après :

	Période d'ouverture	Situation actuelle Utilisation du 1/6 au 7/9	Situation après rénovation - Utilisation du 1/6 au 7/9	Situation après rénovation - Utilisation période du 1/1 au 31/12
CONCOMMATIONS KWH	Janvier			45 301
	Février			39 498
	Mars			35 755
	Avril			26 742
	Mai		9 554	9 554
	Juin	33 618	4 271	4 271
	Juillet	26 660	5 959	5 959
	Août	34 720	13 776	13 776
	Septembre	39 424	12 127	12 127
	Octobre			30 527
	Novembre			38 322
	Décembre			45 294
	TOTAL	134 422	45 687	307 127

COÛT TTC	Bois	5 377 €		10 458 €
	Fioul		2 970 €	2 970 €
	TOTAL	5 377 €	2 970 €	13 427 €

✚ **Le développement de l'accueil des activités de la FFSA**

➤ **L'activité natation**

Le CREPS héberge un pôle France sport adapté et un pôle régional d'entraînement de la FFSA. Trois disciplines sont concernées : l'athlétisme, la natation et le tennis de table.

Dans cette construction pyramidale, l'étage « pôle espoirs » est pour le moment manquant, mais c'est un projet porté par la FFSA.

Le développement de l'activité de la FFSA, en particulier **l'activité natation du pôle France**, est fortement lié à l'évolution de la piscine. En effet, la piscine de la Ganterie à Poitiers devrait fermer totalement de juin à décembre 2011, et ponctuellement à partir de janvier 2012, ce qui générera une désorganisation des créneaux disponibles pour nos sportifs de haut niveau. Les autres piscines seront, elles aussi, impactées par cette fermeture.

En 2010, la piscine du CREPS est restée ouverte jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint pour permettre aux nageurs du pôle France sport adapté de s'entraîner. Il est, en effet, indispensable de pouvoir proposer aux sportifs de haut niveau un entraînement assidu et de qualité, une préparation physique et physiologique irréprochables, ainsi qu'un suivi médical efficace.

L'entraînement doit être de préférence quotidien, de 1h30 à 2h30 par jour, mais il peut être réparti sur la semaine avec un minimum de 8h, sans comptabiliser le temps de compétition pour les sportifs inscrits en liste « élite » et « sénior ». Il doit être au minimum de 5h par semaine pour les sportifs en liste « jeune » et au CREF.

Les créneaux nécessaires sont :

- **Pour le pôle France :**
 - ✓ 6 stages de 5 jours à l'année pour 13 nageurs
 - ✓ 2h quotidiennes à l'année pour 3 nageurs, du lundi au samedi
- **Pour le CREF :**
 - ✓ 6 stages de 3 jours à l'année du lundi au vendredi pour 12 nageurs
 - ✓ 2h quotidiennes à l'année pour 8 nageurs, du lundi au vendredi

Compétitions de référence - hommes et femmes - pour la période 2009-2012 :

- Championnats d'Europe INAS-FID : juin 2010 – Loano (Italie)
- Championnats du monde IPC : août 2010 – Eindhoven (Pays-Bas)
- Championnats du monde – Global Games : 2011 – Italie
- Jeux paralympiques : 2012 (Londres)

➤ **Le travail avec le CAIPS**

Par ailleurs, le CREPS, par l'intermédiaire du CAIPS, développe la **recherche** sur la « plaque de virage » : il s'agit de travailler sur la mise en application des forces utilisées lors d'un virage, sur la **création d'un système simplifié et adaptatif pour une meilleure compréhension aux nageurs du sport adapté.**

➤ **Implantation d'un centre d'études et de recherche international sur le handicap mental (2011-2012)**

La FFSA envisage, en outre, **d'implanter un centre d'études et de recherche international** sur le handicap mental au CREPS de Poitou-Charentes, adossé au pôle ressource national « sport et handicap » du CREPS de Bourges, dans un premier temps en partenariat avec l'université de Louvain, dans les domaines de la sociologie, du droit et de la psychologie, et d'y organiser des colloques.

Ce projet trouve ses raisons dans plusieurs constats :

- Les résultats nationaux et internationaux des sportifs du pôle France sport adapté sont uniques : 80% des médailles françaises, européennes et mondiales
- Les sportifs évoluent fortement dans leur comportement, leur projet de vie, leur autonomie
- Les sportifs du pôle France font l'objet d'une reconnaissance du milieu sportif, familial, institutionnel

et de nouveaux besoins dans les domaines :

- De la formation (personnels d'encadrement, entraîneurs, sportifs et personnels de santé)
- De la recherche et de la communication (sciences humaines, arts, sciences biologiques et médicales, sciences sociales et juridiques, etc.) ; ex. : mise en place d'une évaluation et d'un suivi : évolution du QI avec la pratique sportive notamment de haut niveau
- Des locaux (adaptation au développement)

Ce centre de recherche, au service de la singularité de la personne handicapée mentale et/ou handicapée psychique dans le domaine du sport, aurait comme mission de :

- **Défendre les droits** des handicapés mentaux et psychiques (accès à la diversité sportive, droits à la retraite, à la parole, à l'expression, à la formation, ...)
- **Promouvoir et communiquer** (mener, développer et financer des recherches, faire la promotion des productions scientifiques, techniques, artistiques)
- **Former** (mettre en place des formations professionnelles adaptées pour les sportifs de la FFSA, de l'activité motrice au haut niveau)
- **Développer** (colloques, conférences, expositions, ...)

En partenariat avec :

- Le CHU (recherches médicales et psychiatriques)
- Les institutions médico-éducatives (IME, ESAT, ...)
- Les collectivités territoriales (régions, départements, communes et EPCI)
- Les ministères
- Les DRJSCS

Les perspectives :

Cette création est une opportunité exceptionnelle d'accueillir ce **centre unique au monde**, implanté sur un lieu de pratique et en lien avec les réalités de terrain.

Ce centre deviendrait ainsi un centre de ressources national et international sur le handicap mental et psychique, intégrant le haut niveau, la recherche, la formation et l'événementiel. Il bénéficierait d'une notoriété au niveau national et international.

Moyens nécessaires (étude en cours) :

CREPS : 1 bureau + 1 téléphone + 1 ordinateur avec accès Internet, ¼ ETPT par redéploiement

FFSA : à déterminer

CREPS de Bourges : à déterminer

La réalisation de travaux d'accessibilité (2011-2012)

Pour pouvoir accueillir les personnes handicapées en conformité avec les exigences imposées par la loi de février 2005, le CREPS souhaite aménager 7 chambres, minimum légal, mais ce chiffre pourrait être porté à 14 pour envisager l'accueil d'une structure de haut niveau en sports collectifs.

La solution immédiate consisterait à transformer 4 chambres doubles en 4 chambres individuelles adaptées avec lavabo, douche et sanitaire communs à deux chambres, ce qui porterait notre capacité d'accueil à 6 chambres adaptées.

Coût total	Participation financière	Partenaires financiers
70 000	25 000 euros	Conseil régional
	20 000 euros	CREPS (fonds propres)
	25 000 euros	Autres fonds publics

🚩 **La construction d'un « bike park » dédié au VTT Trial (2011)**

La position et l'histoire de l'établissement en font un site privilégié pour le développement du cyclisme en général et du VTT en particulier. Aucun site n'existe pour permettre l'accueil de l'élite du VTT trial en France, aucune structure publique n'est encore en place et pourtant ces champions additionnent les titres internationaux. Fort de son expérience et de son expertise, le CREPS a construit sur son site un « bike park » polyvalent, devenant ainsi le seul établissement public national à posséder cet outil.

Coût de l'aménagement : 15 000 € sur fonds propres du CREPS. Coûts d'exploitation modiques, l'entretien courant étant réalisé par les personnels de maintenance du CREPS.

🚩 **L'implantation d'une base d'entraînement en escrime (2011)**

Au-delà de ces investissements plus ou moins conséquents nécessaires à l'aboutissement de ces projets, le CREPS développe ses contacts régionaux et nationaux.

Ainsi, **l'escrime régionale** a récemment confirmé son intention de faire du CREPS une base d'entraînement identifiée et à terme un centre régional. Les aménagements spécifiques ont été réalisés et vont permettre l'accueil fréquent de stages régionaux, première étape d'un projet plus ambitieux.

Dans cette dynamique, le CREPS a accueilli sur son site les championnats de France épée cadets en mai 2011 (320 compétiteurs). Cette opération a été une réussite et a recueilli un franc succès.

D'autres contacts avec des fédérations **d'arts martiaux** ont été engagés qui ont abouti à l'accueil de stages nationaux mais ne nous permettent pas à ce jour de préciser d'avantage la nature des relations futures (taekwondo ...).

🚩 **L'aménagement du terrain de rugby et accueil de stages (2012)**

Le terrain de football / rugby est sous-utilisé. Un contact a été pris avec la ligue Poitou-Charentes de rugby pour l'accueil de stages et une demande d'homologation a été faite, dans un premier temps en catégorie D, pour pouvoir accueillir des tournois régionaux. Le coût des travaux, le cas échéant, reste à chiffrer.

Par ailleurs, dans son communiqué de presse du 9 octobre 2009, le CIO s'est prononcé en faveur de l'admission du rugby à sept au programme des jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

De son côté, la DRJSCS cherche à développer et à médiatiser le rugby à 7, à élaborer un plan d'action de sensibilisation de la pratique du rugby à 7 en Poitou-Charentes, en réfléchissant à un plan de formation du joueur de haut niveau à 7, et à proposer des situations et des cycles de rugby à 7 dans les pôles espoir, pôles d'entraînements régionaux, centres de formation et clubs du secteur.

Le CREPS, contacté par le CTR, s'est inscrit dans cette démarche.

🚩 **L'accueil d'événements d'envergure interrégionale, nationale, internationale**

Le CREPS explore aussi cette piste de développement. Au-delà des championnats de France escrime cités ci-dessus, le CREPS accueille depuis 2009 une manche de la coupe de France de **trail court** et est positionné pour recevoir au minimum un championnat de France par an.

Les relations avec l'UNSS sont également renforcées et l'accueil régulier de championnats d'académie et/ou de manifestations régionales est d'ores et déjà programmé. La consolidation de ce partenariat devrait permettre à très court terme l'accueil sur le site d'un ou plusieurs championnats de France.

Les tableaux ci-dessous retracent les stages de structures nationales, les événements nationaux et internationaux organisés au CREPS en 2010, ainsi que les prévisions pour 2011 et 2012.

STAGES STRUCTURES NATIONALES 2010 – 2011 - 2012

Structures	Structures nationales	Equipes nationales étrangères	Objet	Journées stagiaires		
				2010	2011	2012
Basketball	X		Stages de préparation aux compétitions internationales (cadettes)		126	126
Course d'orientation	X		Stages et compétitions nationales (écoles)		300	
Cyclisme	X		Stages nationaux	114	114	300
Cyclotourisme	X		« Arc aventure »	130	130	130
EPMM	X		Stages de préparation aux compétitions internationales de speedball	230	250	270
Handisport (tennis, natation, goalball)	X		Stages de préparation aux compétitions nationales et jeux paralympiques	150	294	396
Judo	X		Stages de préparation aux compétitions nationales (jeunes)		1270	1270
Natation	X		Préparation aux compétitions internationales natation synchro (minimes – cadettes)	174	482	500
Sport adapté (tennis de table, natation, athlétisme)	X		Stages de préparation aux compétitions internationales et jeux paralympiques (PF)	1734	1994	2100
Taekwondo	X		Formation instructeur fédéral hapkido		141	180
Tennis	X		Stages et compétitions nationales (jeunes)	245	511	600
USEP	X		Stage national pelote basque	200		
Volleyball	X		Colloques cadres techniques	270		
Wushu	X		Formation certification moniteurs fédéraux	150	731	750
Cyclisme		Colombie	Stages de préparation aux compétitions internationales	50		
Athlétisme		Maroc	Stages de préparation aux compétitions internationales		63	
Total				3 447	6 406	6 622

ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ORGANISÉS AU CREPS

Disciplines	Organisateurs	Intitulés	Années		
			2010	2011	2012
Tennis de table	Club local	Tournoi national de Poitiers	X	X	X
Athlétisme	Club local	Trial des châteaux 'coupe de France)	X		
Speedball	Association française de speedball	Rencontre internationale (Suisse, Koweït, Egypte, Japon)		X	
Escrime	Club local	Championnats de France cadets		X	
FFSA	Fédération	Championnats de France jeunes (tennis de table, foot, basket, athlétisme en 2012 et 2013)			X
Course d'orientation	Ligue	Championnat national des écoles de course d'orientation		X	
Course d'orientation	Ligue	Championnats de France des clubs (ou 2013)			X
Randonnée pédestre	Club local	Championnats de France « Rando Challenges »			X
Raid multisports	UNSS	Championnats de France			X
VTT	Fédération	Labellisation d'un centre national VTT / FFCT in situ			X
VTT trial	Ligue	Coupe de France			X
Total			2	4	7

1.2. Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

Cf. les indicateurs de performance en annexe.

1.3. Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public

Cf. le chapitre « la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2) ».

1.4. Objectif 4 : favoriser la réussite en formation des sportifs

Cf. les indicateurs de performance en annexe.

2. Objectifs propres à l'établissement

2.1. Positionner le centre d'analyse d'images et de performance sportive (CAIPS) du CREPS comme pôle ressource dans le réseau des établissements animé par l'INSEP

Depuis 1998, date de sa création, le CAIPS a réalisé des études, contribué à la rédaction de 17 thèses de doctorat et créé de nouveaux outils d'entraînement et de mesure de la performance pour 17 fédérations sportives.

▪ Objectifs

- Intégrer le CAIPS au réseau des établissements animé par l'INSEP
- Renouveler la convention CNRS / Université de Poitiers
- Doter le CAIPS du statut de « laboratoire commun CNRS »

Les recherches du CAIPS s'adressent à 4 catégories de publics :

▪ L'athlète

- ✓ Expertise et suivi de l'entraînement

▪ Les publics handicapés

- ✓ Etude et conception d'appareillages adaptés pour les pratiques physiques et sportives

✎ *Conception et réalisation d'un véhicule individuel de loisir sportif « tous chemins » à propulsion mixte : manuelle et électrique*

Le CAIPS et ses partenaires (Université de Poitiers - Institut P', CNRS, IUT, CRITT SL, CRAIN), sont engagés dans le projet de la création d'un véhicule de loisir sportif tout chemin qui apporte une réponse adaptée à la problématique de l'insertion des personnes à mobilité réduite dans le champ des activités sportives et culturelles urbaines et de pleine nature.

Le concept de propulsion mixte, manuelle et électrique, la polyvalence des déplacements en terrains variés ainsi que la méthodologie de recherche en constituent les caractères innovants.

La création d'un nouveau concept de véhicule améliorera considérablement l'autonomie pour toutes les personnes touchées par un handicap passager ou durable, avec la volonté de remplir pleinement, et avec la plus grande adéquation aux besoins d'insertion sociale, une mission d'intérêt général associée à un projet industriel régional innovant avec des débouchés au plan national et international.

Le site du CREPS offre, avec ses 45 hectares de nature, un site d'expérimentation et de mise en œuvre idéal pour ce nouvel outil et ses multiples applications.

↳ *Création d'une selle adaptée aux personnes handicapées*

Le CAIPS, en collaboration avec le nouvel « Institut Français du Cheval et de l'Équitation » (ENE et Haras nationaux), conçoit et réalise un nouveau concept de selle « handisport » qui offrira les qualités de confort et de réglages nécessaires à un accès facilité à la pratique de l'équitation pour toutes les personnes handicapées des membres inférieurs. Cet équipement disposant d'une géométrie variable lui confère une très grande polyvalence au regard des différences de morphologies et de types de handicaps des cavaliers. Il est amené à équiper le plus grand nombre de centres équestres afin de faciliter l'accès à la pratique équestre.

▪ **L'encadrement associatif**

✓ La formation continue des cadres

Une véritable stratégie de recherche pluridisciplinaire a été envisagée par le CAIPS à partir du terrain des pratiques dont les cadres en sont les acteurs. Il est alors possible de partager avec eux les connaissances pratiques et scientifiques pour expertiser au mieux les performances. Le CAIPS dispose dans les locaux du CREPS : centre de recherche, salle informatique, salles de cours, gymnases, piste d'athlétisme et aires de lancer et de saut, de tous les moyens nécessaires à l'accueil des cadres fédéraux des équipes techniques régionales et nationales de toutes disciplines pour des séquences de formation continue.

✓ Ressource en matière de réflexion sur les problématiques des activités physiques et sportives

Riche de diverses études scientifiques et des nombreux développements d'outils technologiques d'entraînement et de mesure spécifiques à beaucoup de disciplines, (17 fédérations ont fait appel à lui depuis 1998), le CAIPS et son équipe de chercheurs, d'ingénieurs et de cadres techniques, se place en tant que « pôle ressource » en matière d'aide à la réflexion sur les problématiques liées aux diverses activités physiques et sportives. Le cadre technique comme l'enseignant en éducation physique bénéficie des compétences d'une équipe pluridisciplinaire pour tenter d'apporter des réponses sur les domaines de l'analyse mécanique des techniques gestuelles, de la préparation physique de son évaluation et son suivi et de l'hydro et l'aérodynamique. Les locaux du CAIPS situés au CREPS et totalement intégrés aux installations sportives sont de par cette proximité parfaitement adaptés à l'accueil des pratiquants.

▪ **Le développement d'une approche de « formation par la recherche »**

Une des missions du CAIPS est d'être le centre de ressources et d'adossement auprès des coordonnateurs de formation en ce qui concerne l'analyse mécanique du geste technique (biomécanique) et des outils d'investigation (dispositifs d'analyse d'images, capteurs, ergomètres et bien entendu plateforme de forces) qui représentent encore une approche assez peu répandue de l'expertise des pratiques sportives. Les nouveaux diplômés professionnels du secteur sport, BP, DE, DES, sont susceptibles d'intégrer des approches nouvelles faisant appel à une « culture scientifique ». Depuis plusieurs années le CAIPS intervient avec ses outils dans le cadre des formations professionnelles du CREPS pour apporter cet éclairage particulier et sensibiliser les stagiaires à l'intérêt de dépasser la seule considération des « conséquences » mais tenter d'aborder les « causes ».

▪ **Le public scolaire**

✓ Classes « Sciences et Sport »

Le CAIPS organise depuis maintenant quatre années, en partenariat avec l'université de Poitiers, l'inspection académique et le conseil général de la Vienne, des stages d'initiation pluridisciplinaire aux sciences pour des collégiens, (220 élèves de 8 collèges chaque année), organisés autour d'ateliers scientifiques où les différents outils de mesure de la performance sportive sont mis à leur disposition. De ce fait, les scientifiques ont l'habitude d'adapter notre discours à des niveaux de connaissances présumés différents.

Outre les plaisirs qu'elle procure, la pratique sportive, intégrée ainsi à une culture générale et scientifique, devient un média, un moyen, « de préparation de l'individu à la maîtrise des outils
Contrat de performance 2010/2012 CREPS de Poitou-Charentes

techniques qu'il aura à employer, pour lui permettre de dominer la technique au lieu de la subir». Les infrastructures du CREPS sont ici encore particulièrement adaptées, (centre de recherche, salle informatique, salles de cours, gymnases, piste d'athlétisme et aires de lancer et de saut, restauration), à la mise en œuvre de cette approche innovante : développer le goût pour les sciences au travers des pratiques sportives.

▪ **Éléments prospectifs de développement du CAIPS**

De par son évolution statutaire (décret n° 2009-1454 du 25 novembre 2009), l'INSEP participe à la politique nationale de développement des APS et favorise, par son expertise, la diffusion des bonnes pratiques. Il contribue au développement et à la mise en commun de ressources et d'activités au sein du réseau national consacré au haut niveau. Son statut lui confie par ailleurs des missions élargies notamment en matière de recherche scientifique. Conformément à la convention de « recherche et développement en matière de performance et de médecine » du 16 juin 2010 entre l'INSEP et l'administration centrale, l'INSEP gère et organise la procédure d'expertise portant à la fois sur la qualité scientifique et l'opportunité sportive des projets déposés par les organismes (CREPS, fédérations, laboratoires...).

Cela se concrétise notamment par un soutien financier possible aux actions de recherche conduites notamment par les CREPS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux missions, un travail prospectif est entrepris par l'INSEP afin de définir, en termes prospectifs, la place et le rôle du CREPS de Poitiers dans le dispositif national dédié à la recherche dans le secteur des APS.

En fonction des orientations qui seront retenues, le contrat de performance du CREPS sera susceptible d'être amendé.

2.2. Faire du CREPS un centre de ressource « Sport et Développement durable »

Conformément à la directive ministérielle du 11 mars 2010, le CREPS s'engage à « *suivre la stratégie nationale de développement durable du sport* ».

Idéalement situé et précurseur en la matière, le CREPS Poitou-Charentes se positionne comme Centre ressource sport et développement durable ».

Ainsi un groupe d'experts reconnus sur cette thématique regroupant l'IFREE (institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), les représentants de la DRJSCS, le comité régional olympique et sportif, les représentants de fédérations sportives de pleine nature et les représentants du CREPS est constitué. Il a pour mission de proposer des actions de formation, d'accompagner les manifestations accueillies sur le site voire de répondre aux demandes des différentes structures associatives et des collectivités territoriales.

Les atouts du CREPS de Poitou-Charentes

Dans la continuité des actions déjà menées depuis plusieurs années dans le domaine de l'environnement et du développement durable, Le CREPS de Poitou-Charentes a la volonté de s'engager dans la « nouvelle » stratégie nationale de développement durable.

Précurseur de cette démarche, qui est un axe du projet d'établissement, il se veut lieu d'expertise et d'excellence environnementale et durable et s'inscrit dans l'objectif « Etat exemplaire ».

Il se donne pour perspective d'obtenir la **certification ISO 26000** dite de responsabilité sociétale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000. Il a mis en place plusieurs plans et possède les atouts présentés dans l'état des lieux ci-après :

2.2.1. L'état des lieux au regard du développement durable, par secteur

Les tableaux en annexe font apparaître l'état des lieux du CREPS au regard de son auto-évaluation dans les divers domaines concernés par cette démarche.

2.2.2. Indicateurs de performance

Secteurs	Indicateurs		
	Objectif atteint / à atteindre / à évaluer		
	2010	2011	2012
Gouvernance Evaluation SD 21000 Plan d'action sport et développement durable Projet ISO 26000 Critères DD dans le projet de performance Maison régionale du sport et du développement durable Maison des randonnées Magazine « Château bavard » DD	Atteint A lancer A lancer Démarré A lancer A lancer Démarré	A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A atteindre A évaluer A évaluer
Formation Modules <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation « DD et complexité » - Projets d'animation et éco-manifestations - Mind mapping Eco-conception des formations	Atteint Atteint Atteint Démarré	A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Organisations Conférences débats <ul style="list-style-type: none"> - Energie - Eau - Déchets - Achats éco-responsables - Biodiversité Eco-manifestations <ul style="list-style-type: none"> - Journée olympique - 10 plaidoyers pour un changement durable - « Des eaux et débats » Accueil des stagiaires en formation statutaire « CO sport et DD » Remise objets promotionnels de bienvenue DD	Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint	A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Biodiversité Charte RPAPN « réseau partenariat des acteurs du patrimoine naturel en Poitou-Charentes » ZNIEF Fiches descriptives de 10 espaces remarquables	Démarré Démarré	A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer
Consommation éco-responsable Jus de pomme (production bio du CREPS) Jardin partagé Critères DD marché de restauration	Atteint Atteint Atteint		A évaluer A évaluer A évaluer
Economique Insertion dans le cahier des charges des marchés de restauration et de chauffage de critères de développement durable et environnementaux	Atteint		
Espaces verts Formation à la gestion raisonnée Plan sans pesticides		A lancer A lancer	A atteindre A atteindre
Equipements SPSI HQE	Démarré		A atteindre

Piscine HQE Parcours CO – piquets en acacia Parcours accrobranche Plan de rénovation éco-habitat	A lancer Atteint Atteint	A lancer	A atteindre A atteindre
Déchets Tunnel de compostage Plan de tri sélectif Réalisation de compost par les agents et résidents	Démarré Atteint Atteint	A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer
Social Sport adapté Handi-creps CAIPS : réalisations : selle, palmes, véhicule TT à assistance électrique PAS 5 : 150 jeunes accueillis depuis 2006	Atteint Démarré Démarré Atteint	A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Energie Chaudière bois Plan solaire	Atteint Atteint		A évaluer A évaluer
Gestion de l'eau Autonomie : source – traitement – château d'eau Piscine Plan cuves de récupération d'eau de pluie et piscine	Atteint Atteint	A démarrer	A évaluer A évaluer A évaluer

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE - Actualisation 2010 et prévision 2011 - 2012

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RANG DE LA FRANCE DANS LES GRANDES NATIONS SPORTIVES

Afin d'assurer la compétitivité sportive de la France, le ministère chargé des sports s'est engagé dans la définition d'un nouveau parcours d'excellence pour les sportifs de haut niveau et dans la création d'infrastructures d'excellence. Dans cette perspective, la contribution du réseau des établissements à la performance sportive et la part des sportifs de haut niveau accueillis dans ces mêmes établissements sont des éléments déterminants pour conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré
Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives		L'objectif est atteint si la part des sportifs de haut niveau par rapport à l'ensemble des sportifs accueillis dans l'établissement croit, ce qui démontre que le CREPS renforce son positionnement dans le champ du sport de haut niveau notamment grâce à une amélioration de la qualité de ses prestations.
N° et libellé de l'indicateur		Définition de l'indicateur
1-1	Part des sportifs de haut niveau dans l'établissement	Part des sportifs de haut niveau sur le total des sportifs accueillis dans les structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010 Réalisation	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
1-1 : Part des sportifs de haut niveau accueillis dans l'établissement Données du contrat de performance	%	4,95		9,48	41	39	42

Précisions méthodologiques :

L'indicateur rapporte la population des sportifs de haut niveau à l'ensemble des sportifs (de haut niveau, espoirs, partenaires d'entraînement ou hors liste ministérielle) inscrits dans les structures validées dans les parcours de l'excellence sportive (PES) implantées dans le CREPS.

Il est demandé de renseigner l'annexe 1 du présent document avant de renseigner cet indicateur.

Il a pour objectif de mesurer l'attractivité de cet établissement notamment grâce à la qualité des prestations qui y sont offertes, de mieux en mieux connues et reconnues par les fédérations et les sportifs.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LE RESPECT DE L'ETHIQUE DANS LE SPORT ET PRESERVER LA SANTE DES SPORTIFS
--

Le désir d'obtenir des résultats sportifs au plus haut niveau peut parfois conduire à des comportements déviants contraires aux principes humanistes dont le sport est porteur. Le ministère entend que les sportifs de haut niveau ne recherchent pas la réussite à n'importe quel prix, préservent leur intégrité physique et « montrent l'exemple » : l'impact de l'image du sportif de haut niveau auprès du public, et notamment des plus jeunes, nécessite que l'État veille au respect des valeurs du sport.

L'indicateur 2.1 retrace l'évolution du nombre de sportifs inscrits dans une structure validée dans les PES et implantée dans le CREPS ayant réalisé les examens de la surveillance médicale réglementaire dans le cadre du service mis en place par le CREPS rapporté au nombre total de sportifs concernés.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs		L'objectif est atteint si le nombre de sportifs de l'établissement effectuant les examens de la surveillance médicale réglementaire augmente.
		Définition de l'indicateur
2-1	Pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS	Pourcentage de sportifs inscrits dans une structure validée dans les PES et implantée dans le CREPS ayant satisfait aux obligations de la surveillance médicale réglementaire réalisée dans le cadre de l'offre interne à l'établissement ou coordonnée par celui-ci.

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010 réalisation	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
2.1 : Pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS Données du contrat de performance	%		81,18*	87,93*	86,44*	87,9*	89*

*Pôle espoir athlétisme : suivi médical au CHU

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des examens à conduire se limite à ceux relatifs à la surveillance médicale réglementaire telle qu'elle est définie dans le code du sport (article A.231-4). Les examens médicaux préalables à l'inscription en liste et les examens complémentaires spécifiques à certaines disciplines en sont exclus (cf. notice technique).

La réalisation de ces examens relève d'une prestation qu'il convient de facturer aux fédérations concernées, structures responsables de la réalisation de l'ensemble du suivi médical réglementaire des sportifs, soit dans le cadre des différents forfaits proposés (interne, externe...) soit en qualité de prestation spécifique.

OBJECTIF 3 : ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX EVOLUTIONS DES METIERS ET RECENTRER SON OFFRE DE FORMATION SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La finalité première des formations professionnelles dans le champ du sport et de l'animation (BPJEPS, BEES,...) est de conduire à une insertion professionnelle réussie. L'évaluation doit donc reposer sur une observation des débuts de carrière afin d'identifier toutes les situations traversées par les diplômés entre leur sortie du système éducatif et la date de l'enquête : emploi, chômage, inactivité, formation ou études (indicateur 3.1).

*Les réformes engagées concernant les CREPS visent à recentrer leur offre de formation publique sur les diplômes conduisant aux métiers du sport et de l'animation, au secteur monopolistique (activités en environnement spécifique) et aux secteurs où l'offre de formation privée – associative ou marchande – est encore insuffisante avec une attention particulière aux personnes en formation initiale (indicateur 3.2). Ce recentrage n'exclut cependant pas la mise en place d'une offre publique de formation dans le secteur concurrentiel sous réserve qu'elle concerne les secteurs en tension identifiés par le **DRJSCS** concerné (voir liste secteur cible).*

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public		L'objectif est atteint si : <ul style="list-style-type: none"> - la part des diplômés formés au CREPS, pour tout ou partie de sa formation au diplôme acquis, qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue augmente. - la part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension augmente.
		Définition de l'indicateur
3-1	Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme	
3-2	Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension	

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009	2010 Prévision	2011 Cible	2012 Cible
3.1 : Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme Données contrat de performance	%	71	75,5	77	78	79	80
3.1 : Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme Réalisation 2009- Actualisation 2010- Cible 2011	%	71	75,5	77	78	80	80

Précisions méthodologiques :

Depuis 2005, un système de recueil annuel de données du ministère de la santé et des sports auprès des services déconcentrés « Jeunesse et Sport » a été mis en place sur la base de questionnaires auto-administrés via courrier postal ou Internet pour mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV du champ sport (BEES 1er degré et les spécialités

sportives du BP JEPS) et plus particulièrement la proportion de ceux qui au sein de leur emploi, exercent les qualifications obtenues lors de la délivrance du diplôme considéré.

Sont comptabilisés comme occupant effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme les individus occupant des postes d'animateur sportif, d'animateur socioculturel, de responsable de structure d'animation, de personnel pédagogique dans une structure d'animation ou de responsable de projet d'animation ou relatif à la jeunesse, aux sports ou à la vie associative.

Pour renseigner l'indicateur 3.1, les établissements se rapprochent des services déconcentrés qui interrogent les titulaires d'un des diplômes délivrés par leurs soins au cours d'une période de référence et ce sept mois après la conclusion des dernières sessions. Pour l'année 2009, la période de référence de délivrance va de mai 2008 à avril 2009 et la période d'interrogation va de décembre 2009 à février 2010.

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévisionnel actualisé	2011 Cible réajustée	2012 Cible
3.2 : Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension Données contrat de performance	%	96,78	98,49	94	----	----	----
3.2 : Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension Actualisation 2010 – Cible 2011 et 2012	%	96,78	98,49	94,67	83,38	82,80	90,54

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est calculé en divisant le volume d'activité de formation correspondant aux cibles prioritaires par le volume total d'activité de formation.

Le volume total d'activité de formation réalisée par le CREPS est exprimé en « heures stagiaires » et porte sur les activités de formation professionnelle continue, de formation professionnelle initiale et d'apprentissage, soit : les formations préparant à un diplôme délivré par le MSS (contrôle continu, à distance, certificative, préparation à l'examen...) ; les formations diplômantes autres que jeunesse et sports (permis mer, secourisme, BNSSA,...) ; les formations qualifiantes non diplômantes (recyclage...). Ne sont pas compris dans le champ : les préparations aux concours ; les stages inscrits au Plan National de Formation des personnels (PNF) ou aux plans régionaux (PRF) ; les journées d'accueil et les regroupements des dirigeants, des cadres de direction, des cadres sportifs ou animateurs.

Le volume d'activité de formation correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension est comptabilisé par rapport aux formations suivantes :

- Diplômes relatifs à une activité s'exerçant dans un environnement spécifique, soit, en mars 2009: le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), support technique spéléologie ; les brevets d'Etat d'éducateurs sportifs dans les options plongée subaquatique, canoë-kayak et disciplines associées (certificats de qualification complémentaire raft en eaux vives et nage en eaux vives), voile, escalade (canyon), spéléologie, parachutisme, ski alpin, ski nordique de fond, surf, vol libre (parapente et deltaplane) ; le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités nautiques mentions glisses aérotractées et surf, l'UCC parachutisme ascensionnel nautique ; le brevet d'Etat d'alpinisme (diplômes d'Etat d'accompagnateur de moyenne montagne, d'aspirant guide et de guide de haute montagne)

- Diplômes relatifs à des secteurs en tension :

soit parce qu'il n'existe pas, au niveau national, d'offre alternative suffisante portée par d'autres opérateurs de formation que les établissements du ministère (soit pour des raisons réglementaires, soit pour des raisons techniques et économiques). Le critère d'appréciation retenu est que le

nombre de stagiaires inscrits chaque année dans les établissements du ministère dépasse significativement le nombre de diplômes délivrés par an ;
soit parce que le secteur correspond à une niche économiquement peu intéressante. Le critère retenu est que le nombre de stagiaires par an est inférieur à 20 et que le nombre de diplômés par an est inférieur à 20.

OBJECTIF 4: FAVORISER LA REUSSITE EN FORMATION DES SPORTIFS

La réussite du sportif dans son « double projet » - sportif et de formation -, notamment celui qui intègre une structure validée dans les PES et implantée en établissement, constitue un objectif essentiel du ministère chargé des sports. La mise en place de partenariats nationaux, régionaux et locaux encourage cette réussite.

Ainsi, les établissements tournés véritablement vers l'excellence et les résultats doivent également prendre en compte, dans le cadre de leurs missions de service public, la notion de double projet des sportifs afin de faciliter leur insertion professionnelle à l'issue de leur carrière sportive.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 4 : favoriser la réussite en formation des sportifs		L'objectif est atteint si le taux de réussite des sportifs, inscrits dans l'une des structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement, augmente.
		<i>Définition de l'indicateur</i>
4-1	Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel	Taux de réussite des sportifs de haut niveau dans leur projet scolaire ou professionnel

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
4.1 : Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel Données du contrat de performance	%						
4.1 : Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel Réalisation 2010 – Cible 2011 et 2012	%		72*	100	100	100	100

* 1 seul redoublement

Précisions méthodologiques :

La notion de réussite des sportifs dans leur projet scolaire, post bac ou professionnel est interprétée de la manière suivante :

- passage en classe supérieure ;
- réussite à un examen de fin de cycle (CAP, BAC, BTS, DEUG,...), à un concours ou à un diplôme jeunesse et sports ;
- passage en seconde année d'une année de formation dédoublée ;
- diversification du parcours de formation en effectuant une formation complémentaire ou continue ;
- accès à un emploi ou maintien dans l'emploi.

VI. PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES EXERCICES 2010 - 2012

(Cf. tableaux chap. III « répartition des moyens »).

VII. MOYENS APPORTES PAR LE MINISTERE CHARGE DES SPORTS EN 2011

1 – Plafond limitatif d'autorisation d'emplois payés sur le budget de l'établissement – hors emplois aidés et hors vacations - :

Le plafond d'emplois financés sur le budget de l'établissement est fixé à **14 ETP** au 31/12/2011.

2 – Plafond limitatif d'autorisation d'emplois payés sur le titre 2 :

Le plafond d'emplois rémunérés sur le titre 2 du programme 124 est fixé à **45 ETPT**.

3 – Subvention pour charges de service public imputée sur le programme 219 « Sport » :

Subvention globalisée pour charges de service public au titre du programme «sport» (catégorie 32) attribuée au titre du fonctionnement en AE=CP, action 02 « développement du sport de haut niveau » : **151 465 €** (cent cinquante et un mille quatre cent soixante cinq euros)

y compris (pour information) :

- 1 224 € portant sur le remboursement des frais de déplacement des agents du CREPS.
- 9 450 € portant sur les frais de formation professionnelle continue des agents.
- 7 241€ au titre de l'externalisation de certaines fonctions logistiques

4 – Formation initiale statutaire

La subvention pour charge de service public s'élève à **385 594 €** (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros). Elle est imputée sur le programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Parallèlement à ces moyens financiers, un chargé de mission sera chargé de la coordination de la formation statutaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Sa rémunération ne sera pas prise en charge sur le budget de l'établissement.

VIII. MODALITES DU PRESENT CONTRAT

Le contrat de performance couvre la période 2011-2012.

Cependant, pour ce qui concerne les moyens financiers et humains, seule l'année 2011 fait l'objet d'une contractualisation.

Un avenant au présent contrat sera établi en 2012 afin d'actualiser les indicateurs de performance et les moyens financiers et humains alloués par l'Etat à l'établissement.

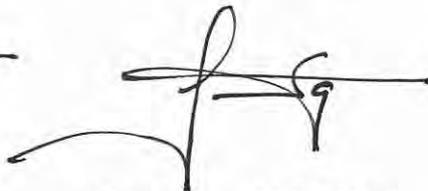
CHATENAY-MALABRY, le 06 juin 2011,

LA DIRECTRICE DU CREPS DE
POITIERS



ANNE SCHIRRER

LE DIRECTEUR DES SPORTS



BERTRAND JARRIGE

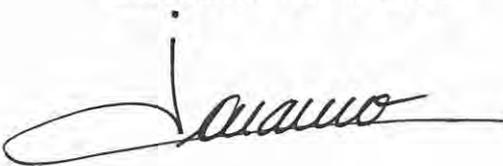
LA DIRECTRICE DES
RESSOURCES HUMAINES



MICHELE KIRRY

EN PRESENCE DE :

LA MINISTRE DES SPORTS



CHANTAL JOUANNO